



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 28 MARS 2013 à 17h30**



**SOMMAIRE**



1 - ADMINISTRATION GENERALE - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.	p 06
2 - EDUCATION - Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.	p 06
3 - FINANCES - Budget primitif 2013 – Budget principal.	p 13
4 - FINANCES - Budget primitif 2013 – Budget annexe de l'eau.	p 33
5- FINANCES - Budget primitif 2013 – Budget annexe des parcs de stationnement.	p 37
6 - FINANCES - Budget primitif 2013 – Budget annexe de l'assainissement non collectif.	p 38
7 - FINANCES - Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Fixation des montants des redevances et des aides à la réhabilitation d'installations.	p 38
8 - FINANCES - Vote des taux d'imposition pour l'année 2013.	p 38
9 - FINANCES - Subventions attribuées pour l'année 2013	p 39
10 - FINANCES - Remises gracieuse de créances.	p 40
11 - CULTURE ET PATRIMOINE - Crypte du cimetière Saint-Léon - Acquisition et pose d'une fresque et demandes de subventions.	p 40

- 12 - CULTURE ET PATRIMOINE Exposition Izarra - Convention de partenariat avec le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et la société Izarra-Rémy Cointreau. p 41
- 13 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu- Convention d'objectifs avec l'association « Société des Amis du musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne ». p 42
- 14 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une œuvre attribuée à Giorgio Giulio Clovio au musée Louvre-Lens. p 42
- 15 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Présentation d'œuvres au Salon du Dessin 2013 – Convention avec l'organisateur. p 42
- 16 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Jean-François Salmson. p 43
- 17 - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2013-2014. p 43
- 18 - - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Programme de réussite éducative - Convention avec l'Education nationale et l'Apfée dans le cadre du dispositif Coup de Pouce CLÉ pour l'année scolaire 2012-2013. p 45
- 19 - - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Convention de partenariat dans le cadre du module d'accompagnement des élèves temporairement exclus du collège Albert Camus. p 45
- 20 - - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Patronage laïque des petits Bayonnais. p 46
- 21 - - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Cession à titre gratuit d'ordinateurs par la Ville à des associations. p 46
- 22 - J- EDUCATION ET VIE SOCIALE -\_eunesse - Convention de partenariat avec la région Aquitaine pour l'opération Sac Ados 2013. p 46
- 23 - POLITIQUE DE LA VILLE - Attributions de subventions aux associations par la ville dans le cadre de l'appel à projets 2013 du CUCS. p 47
- 24 - PATRIMOINE IMMOBILIER - Site de Bellecave quartier Saint-Etienne - Aménagement du centre horticole municipal - Demandes de subventions. p 49
- 25 - ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Plaine d'Ansot : plan de gestion 2011-2015 – Demandes de subventions portant sur l'année 2013. p 50
- 26 - ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Enfouissement d'une ligne électrique avenue Gabriel Deluc - Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux. p 50

27 - ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Enfouissement d'une ligne électrique avenue de la Légion Tchèque, impasse Sous-Lieutenant de Resseguier et passage Lacaze - Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux.	p 50
28 - ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Fourniture de matériels d'éclairage public – Lancement de la consultation des entreprises.	p 51
29 - MOYENS GENERAUX - Marché de fourniture de produits et matériels d'entretien, d'essuyage et d'articles de droguerie – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et lancement de la consultation des entreprises.	p 51
30 – FONCIER - Desserte du lotissement Habas les Vallons – Désaffectation/déclassement et affectation/classement dans le domaine public routier de la voie Suzanne Garanx.	p 51
31 - FONCIER - Acquisition à Habitat Sud Atlantic de parcelles sises esplanade Jouandin.	p 52
32 - FONCIER - Site de la Porcelaine – Cession de terrains au profit d'Habitat Sud Atlantic.	p 52
33 - FONCIER - Cession à Monsieur Guillaume du lot n° 5 de la copropriété sise 5 bis rue du Trinquet.	p 52
34 - FONCIER - Convention de mise à disposition par l'EPFL Pays Basque au profit de la commune de locaux sis quai de Lesseps – Avenant n° 1.	p 52
35 - FONCIER - Convention de mise à disposition au profit du Centre Communal d'Action Sociale de locaux sis quai de Lesseps – Avenant n° 1	p 53
36 - FONCIER - Convention de mise à disposition au profit de l'association Patronage Laïque des Petits Bayonnais de locaux sis rue Arcondau.	p 53
37 - FONCIER -Convention de mise à disposition au profit de l'association Pétanque Sportive de Bayonne de locaux sis avenue André Malraux.	p 53
38 - FONCIER - Opération ZAC du Séqué – Bail de location au profit de France Télécom pour le local accueillant un nœud de raccordement d'abonnés (NRA).	p 54
39 - RENOVATION URBAINE - Signature d'un cinquième avenant à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne.	p 54
40 - RENOVATION URBAINE - Média L'AutreTV.fr - Avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Bayonne et l'association Eurocitévé.	p 55
41 - RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs.	p 55

42 - RESSOURCES HUMAINES - Dispositions régissant le contrat de travail du futur Directeur de l'événementiel et de l'animation.	p 55
43 - RESSOURCES HUMAINES - Prestations de conseils d'assistantes sociales pour les besoins du personnel de la commune et du CCAS – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS.	p 59
44 - RESSOURCES HUMAINES - Conventions de mise à disposition d'agents municipaux dans le cadre du fonctionnement du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone d'Ametzondo (SMAZA).	p 59
45 - RESSOURCES HUMAINES - Mission Développement Durable – Attribution d'une gratification de stage à Monsieur Lionel Péant.	p 60
46 – SPORTS - Pôle d'excellence Aviron Bayonnais omnisports - Bail à construction.	p 60
47 - SPORTS - Convention de financement avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2012-2013.	p 61
48 - SYSTEMES D'INFORMATION - Marché de location et entretien de copieurs multifonctions – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et lancement de la consultation des entreprises.	p 62
49 - SYSTEMES D'INFORMATION - Fourniture de services de télécommunication – Avenants aux marchés conclus avec les sociétés Vivendi Télécom et Orange Business Services.	p 62
50 – TEMPORADA - Signature des marchés de fournitures de taureaux.	p 62
51 – TEMPORADA - Mise à disposition des arènes au profit de la société Tomefra pour l'organisation d'une corrida portugaise.	p 63
52 – URBANISME - Immeuble 19 rue Vieille Boucherie –Redéfinition des lots de copropriété préalablement à la conclusion d'un bail à réhabilitation au profit du PACT-HD Pays Basque.	p 64
53 – URBANISME - Autorisation de dépôt d'un permis d'aménager par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques pour le réaménagement d'une aire de stationnement.	p 64
54 – URBANISME - Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la ville.	p 64



## **PROCES-VERBAL**

### **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DU JEUDI 28 MARS 2013 à 17h30**

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président (jusqu'à la délibération n° 45) ; M. Etchegaray (président à partir de la délibération n° 46), Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin (jusqu'à la délibération n° 2), Darmendrail, M. Lacassagne, Mme Demont (jusqu'à la délibération n° 18), MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. le Maire à Mme Lauqué (à partir de la délibération n° 46), Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray (à partir de la délibération n° 3), Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Demont à M. Causse (à partir de la délibération n° 19), Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.



M. le Maire : Vous avez reçu le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal ? On me dit que ce sera mis à l'approbation à la prochaine séance. Et bien vous en savez plus que moi.

Merci. Alors à la prochaine séance qui sera d'ailleurs, vous pouvez le noter, le 30 mai 2013 et la préparatoire le 21 mai.

Vous aurez ensuite une séance publique puisqu'on est dans l'agenda le jeudi 18 juillet 2013 avec une préparatoire le 9 juillet.

Donc les procès-verbaux vous ne les avez pas reçus, on verra cela la prochaine fois. Merci de m'en avoir informé. Nous passons donc au rapport n° 1.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.**

M. le Maire : En application des dispositions du CGCT, le conseil municipal prend acte de la communication du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal et détaillées en note de synthèse.

Pas de vote.

## EDUCATION

### **2. Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.**

Mme Dumas : Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre règlementaire de la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013. Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous. Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante : 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ; les heures d'enseignement sont réparties les lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin à raison de 5h30 maximum pour une journée, et 3h30 maximum pour une demi-journée ; la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire intéressé. Ainsi, le directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présentant des garanties pédagogiques suffisantes.

A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires assurées par les enseignants est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Il est précisé que de plus, les collectivités territoriales, selon les besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci.

Les maires ainsi que les conseils d'école ont la possibilité de présenter des projets d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2013, dans le respect des principes posés par le décret. Ces projets, élaborés en concertation avec tous les membres de la communauté éducative, pourront concerner la durée de la pause méridienne et les horaires d'entrée et de sortie des écoles, ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps d'activités éducatifs.

Ils seront transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale dans le courant du troisième trimestre de cette année scolaire.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée en application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Après étude approfondie de cette réforme, il apparaît que nombre de difficultés sont à même de justifier le report de sa date d'effet.

Les incertitudes concernant les financements. Si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées. Mais cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire. Pour notre collectivité, la dépense annuelle est estimée à 600 000 € (voire un million d'euros si un service de restauration scolaire supplémentaire devait être envisagé), en référence au nombre total d'élèves scolarisés dans les écoles publiques. Cette dépense, non compensée à terme semble-t-il, nécessite une adaptation très profonde de notre budget.

Les incertitudes concernant l'accompagnement financier de la Caisse d'allocations familiales. Celle-ci, dont la convention d'objectifs et de gestion est en cours de renégociation avec la caisse nationale, n'est pas encore en mesure de se positionner sur la prise en compte de ces nouveaux temps éducatifs, tant au niveau de la prestation de service ordinaire que de leur intégration dans le contrat enfance-jeunesse.

Les contraintes concernant l'organisation, l'encadrement des activités. Au-delà des interrogations liées aux qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale, il faudra questionner les ressources disponibles et les modalités de planification des propositions d'activités.

D'ores et déjà, la Ville de Bayonne prend à sa charge une offre riche et de qualité d'activités éducatives se déroulant avant, pendant ou après la classe : intervenants musique, éducateurs sportifs, classes à horaires aménagés, dispositif Carnet de Route, dispositif Choisis Ton Sport, opération Tickets Découverte... Ainsi, faudrait-il envisager que les intervenants actuellement positionnés sur du temps scolaire soient, pour tout ou partie, redéployés sur le temps éducatif.

Le temps éducatif nouveau qui apparaît du fait de la réforme des rythmes scolaires n'est pas d'une autre nature ; il est assuré par des intervenants sous l'autorité de la collectivité territoriale. Le taux d'encadrement des activités pour ce temps éducatif nouveau devrait faire l'objet d'un assouplissement, qui serait accordé de façon dérogatoire dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

Enfin, l'opportunité que représente cette réforme de parvenir à une articulation cohérente des temps de l'enfant, temps scolaires et temps périscolaires, demande de construire ce changement avec tous les partenaires.

La formalisation du projet éducatif global, tel qu'attendu dans la circulaire, concrétisera la démarche que la ville a enclenchée par délibération du 16 février 2012.

Il est par ailleurs à souligner qu'il ressort clairement du dialogue et de la concertation menés avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves, le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Considérant les échanges avec les directeurs d'écoles publiques et l'inspecteur de circonscription de l'éducation nationale, et considérant les conclusions de la réunion de la commission municipale « éducation », qui s'est réunie le 07 mars dernier, tendant à demander le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires, il est proposé au conseil municipal de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales ; de charger M. le Maire d'effectuer cette démarche auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale.

M. le Maire : Je vous remercie Madame, vous avez quelques commentaires complémentaires.

Mme Dumas : J'ai rencontré la commission, j'ai rencontré les parents d'élèves et nous avons rencontré les directeurs d'écoles et les inspecteurs d'académie, je pense que c'est une réforme absolument importante qui recentre bien sûr le travail sur l'enfant. Je pense que c'est une réforme tellement importante qu'il est difficile, sans parler des problèmes financiers qui sont absolument énormes, de la mettre en place rapidement. Il ne faut pas la louper.

Je pense qu'il faut travailler ensemble sur une organisation de cette journée globale depuis 8h30 ou même avant pour ceux qui sont admis dans les écoles avant 8h30 jusqu'à leur heure de sortie. Aujourd'hui, nous ne savons pas avec les enseignants si ces  $\frac{3}{4}$  h de moins seront enlevés au moment de la pause méridienne, s'ils seront pris à partir de 15h00 ou 15h30. C'est un travail difficile pour les directeurs d'école et pour les enseignants de le mettre en place. D'autre part, c'est une occasion unique par rapport au projet éducatif global de pouvoir en tant que commune mettre en place des ressources supplémentaires pour l'encadrement des enfants et je dirai pour faire un encadrement intelligent éducatif qui accompagnerait l'Education nationale.

M. Etcheto : M. le Maire, mes chers collègues, cela fait des années, peut être même des décennies, que la réforme des rythmes scolaires était devenue un de ces serpents de mer toujours évoqués mais jamais véritablement approchés. Le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon a eu la volonté de passer des bonnes intentions à l'action. Il faut s'en féliciter, même si l'exercice de la réforme est toujours un art difficile.

La nécessité de cette réforme est d'autant plus évidente à la lumière des enquêtes internationales récentes qui ont montré un tassement quand même un peu inquiétant du niveau observé des écoliers français dans la décennie 2001-2011, avec d'ailleurs une dégradation plus sensible chez les filles que chez les garçons. Les écoliers français restent certes au-dessus de la moyenne mondiale, mais au-dessous désormais de la moyenne européenne (et je crois qu'ils occupent le 29<sup>e</sup> rang sur 45), du moins c'est le constat de cette étude.



Ce constat doit forcément interpeller les responsables politiques à tout niveau et les engager dans des choix politiques tournés vers l'amélioration des conditions d'apprentissage et de réussite de nos enfants, ce qui est aussi une manière de préparer l'avenir de notre société et de notre pays.

Parmi les différents leviers possibles, la réforme des temps d'apprentissage ; il ne sera pas le seul mais en tout cas, celui-là s'impose comme une évidence dans la mesure où le système de la semaine de 4 jours n'a pas débouché sur des résultats satisfaisants.

Avec 864 heures d'enseignement par an, les petits Français reçoivent le plus important contingent horaire d'enseignement en Europe. Mais certainement aussi, le plus mal réparti puisqu'il se concentre sur 144 jours seulement, contre 187 en moyenne européenne et un petit peu plus de 200 par exemple pour plusieurs pays dont l'Allemagne. On peut légitimement penser que les journées sont trop chargées en enseignement et qu'il faut rechercher un meilleur équilibre dans les temps d'apprentissage.

C'est l'esprit et le sens de la réforme : un même temps d'enseignement hebdomadaire, 24 heures vous l'avez rappelé madame, mais mieux réparti avec l'introduction, ou le retour d'ailleurs, d'une demi-journée hebdomadaire en plus à l'école, et donc un allègement du temps journalier dans les apprentissages « durs » et un enrichissement par des activités d'éveil. Vous l'avez dit un temps d'enseignement « dur » qui ne pourra pas excéder 5h30 par jour pour un volume total de 24 heures sur les 9 demi-journées. Il s'agit donc d'un renouvellement et un renforcement de l'offre éducative destinée à profiter à tous, et notamment aux enfants issus des milieux les plus fragiles, ceux dont on sait qu'ils ont le plus besoin de l'école.

Les principes et les objectifs sont clairs et font plutôt consensus. Reste à travailler à leur mise en œuvre sur le terrain, ce qui n'est pas forcément aussi évident.

Au nom de notre groupe, je tiens à remercier les services et M. le Maire, votre adjointe Mme Dumas pour la très bonne tenue de la commission Éducation consacrée à ce dossier. La question de l'application de la réforme y a été discutée dans une ambiance tout à fait sereine et constructive et cela a d'ailleurs été l'occasion de dégager des points d'accord importants : le fait par exemple que l'organisation des horaires de début et fin de journée devront rester homogènes dans les écoles bayonnaises. Je salue d'ailleurs la présentation très positive, ambitieuse que vous venez de faire de la portée de cette réforme.

Nous serons un peu plus critiques à l'égard de certains des arguments que vous avancez pour justifier la décision de différer à Bayonne, l'application de la réforme. Vous avez cru nécessaire en effet de sortir l'artillerie lourde d'une estimation financière de toute évidence exagérée. Je ne vais pas m'attarder, je donnerai un seul exemple : lorsque vous chiffrez le coût de la restauration scolaire supplémentaire (celle du mercredi) à 400 000 €, vous ne tenez compte que des dépenses et pas des recettes ou alors mais il faut l'annoncer c'est que vous envisagez d'instaurer la gratuité de la cantine le mercredi ! Comme je ne crois pas que ce soit le cas, il aurait mieux valu avoir un chiffre, comment dire, juste.

Bien évidemment, cela étant dit, il y aura un coût et un coût important pour les finances de la Ville, personne ne le conteste. Et les finances municipales, à Bayonne comme ailleurs, devront l'assumer. Mais il faut se consoler, d'abord parce qu'en face de ce coût, il y aura un service supplémentaire rendu aux usagers, aux enfants et aux familles, on l'a dit.

Autre point positif quand même, il y aura aussi des emplois ou du temps de travail créés pour rendre ce service, ce qui, par les temps qui courent, est intéressant et positif, pour ceux qui pourront y prendre leur part, reconnaissons-le.

Cela étant dit, nous avons bien entendu les difficultés réelles, et même les risques d'une mise en œuvre trop rapide. Nous partageons ce que vous avez dit madame : nous n'avons pas le droit en effet de rater ou de balbutier cette réforme.

Il y a besoin de temps à consacrer à la discussion et à la concertation avec les enseignants, avec les parents d'élèves, avec les acteurs du temps périscolaire également pour se donner les moyens de l'appropriation et de la réussite du nouveau dispositif. C'est ce qui ressort d'ailleurs des avis des conseils d'école, et nous croyons qu'il est de bonne méthode d'en tenir compte et de recourir à cette possibilité offerte par le décret d'en différer la mise en œuvre à la rentrée prochaine, celle de septembre 2014.

Nous voterons donc par conséquent en faveur de cette délibération.

Mme Pibouleau-Blain : Chers collègues, M. le Maire, voilà bien une réforme gouvernementale pour laquelle contrairement à celle des finances, la façon dont elle est menée, je pourrais m'enthousiasmer car elle mérite un « yes we can » tant est généreux l'objectif d'adaptation de l'apprentissage au rythme biologique des enfants élèves tant il doit être une priorité pour l'Etat et les collectivités.

Votre argument, Mme Dumas, après le travail en commission qui était effectivement de grande qualité, d'un partenariat obligatoire pour repenser le temps de l'enfant est juste. Mais vous dites qu'il nécessite un délai. Mais c'est un véritable serpent de mer dont vous parlez, comme a dit mon collègue, car cette question n'est pas du tout nouvelle. Si Vincent Peillon l'apporte, c'est qu'elle s'est déjà posée et que les réponses à apporter par les adultes dans leur diversité ont souvent oublié de mettre l'enfant au cœur du système. Quelle que soit la méthode prise, le ministre a au moins le mérite de la reposer ; oui, le système éducatif doit subir une réforme et les concertations précédentes ont oublié le temps global de l'enfant en le saucissonnant pour l'adapter aux revendications des adultes.

Alors pardonnez-moi mes chers collègues de me référer ainsi à ma vie professionnelle de conseillère pédagogique et de coordinatrice départementale des contrats éducatifs locaux en Finistère, c'est le passé, mais cela nourrit un peu ma réflexion. Cette question du temps de vie des enfants s'est déjà posée et au bout de maints débats, les lobbies de toute part ont produit la semaine à 4 jours, malgré les résistances qui ont permis de conserver 4,5 jours majoritairement en France jusqu'en 2008. Avec Darcos, l'abandon du samedi matin tenait d'une vision consumériste et discriminante socialement. C'était un cadeau aux désirs des adultes et des lobbies fait sur le dos des enfants, dont je maintiens que la concertation a été largement faite, ce n'est pas un sujet nouveau.

En ce qui concerne les résistances qui apparaissent chez les enseignants, moi je peux comprendre aussi qu'elles résultent de la situation qui leur a été faite socialement, notamment dans la dernière décennie. Dévalorisés, maltraités, moins bien formés, les enseignants ont été atteints par ce qu'il y a de plus grave dans toutes les professions : la perte de sens. Et il faudra quelques années pour y remédier. Je ne les blâmerai donc pas d'avoir besoin de temps. Toutefois, il faut revenir à ce qui est central : c'est du temps de l'enfant que nous nous préoccupons et là il y a une urgence comme l'a soulevé mon collègue, compte tenu des difficultés de nombreux enfants.

Par rapport à votre analyse, je préciserai que si la durée journalière est importante, l'alternance des temps contraints avec les temps de moindre concentration doit être revue car l'enfant est soumis à des rythmes biologiques diurnes : temps forts, temps faibles. La prise en considération des travaux, notamment ceux du professeur Montagné, n'est pas un jeu à somme nulle effectivement pour la collectivité, mais elle est une nécessité. Dépenser pour l'éducation est un investissement : le coût ne doit donc pas dominer dans l'analyse des efforts à accomplir.

Respecter les temps forts et les temps faibles de l'organisme, ne peut se faire que dans le cas du projet éducatif local associant les intervenants auprès des enfants en complémentarité, on en est bien d'accord. C'est ainsi que le temps faible de l'organisme se situe après 11h30 et avant 15h30 globalement et que la construction d'un emploi du temps doit en tenir compte, quels que soient les intérêts des adultes et je dis aussi les intérêts financiers. Il me paraît important, puisque vous proposez du temps à la concertation, de ne pas céder sur ce point.

En conclusion, je comprends tout à fait votre argumentaire, j'y souscris pour une bonne part mais je regrette quand même dans l'intérêt des enfants et de la lutte contre l'échec scolaire, que la mise en place de la réforme soit reculée à 2014. D'autres villes comme celle d'où je viens et où je travaillais, je pense à Brest particulièrement, en ont décidé autrement. Nous pourrions donc suivre avec attention les dispositifs mis en place dans d'autres villes pour nourrir notre réflexion et certainement que ce sera profitable.

M. Aguerre : Cette réforme des rythmes scolaires, comme l'a dit Henri Etcheto, était demandée depuis de nombreuses années par la grande majorité des experts et de très nombreux enseignants. Le gouvernement actuel la met en place et je pense que c'est une bonne chose.

Cette réforme est importante dans son contenu et elle aura un impact important dans le quotidien de nos concitoyens de par la forme qu'elle prendra. C'est donc la forme qu'il est essentiel de travailler au mieux afin qu'elle soit comprise et acceptée par le plus grand nombre. C'est pour cela que je pense que son application qui est demandée sans être imposée dès la rentrée 2013, fait preuve d'une certaine naïveté. Mais cela s'explique peut-être par le fait que le Ministre de l'Education nationale Vincent Peillon n'a jamais exercé le mandat de maire.

Prendre le temps de la réflexion et donc de l'organisation avec tous les acteurs concernés, sans pour autant céder aux sirènes des incitations financières comme le font beaucoup d'autres communes de droite comme de gauche et comme vous le faites, me paraît responsable, raisonnable et juste. C'est donc pour toutes ces raisons que je voterai pour cette délibération.

M. Ugalde : M. le Maire et chers collègues, je veux d'abord souligner que la clarté des informations dont nous avons pu profiter lors de la commission Education, a incontestablement contribué à la richesse des débats que nous y avons globalement tenus.

BPC confirme son adhésion au report de l'application de cette réforme à Bayonne à la rentrée 2014. La précipitation serait à l'évidence très mauvaise conseillère en la matière. Ce report se justifie d'autant plus à nos yeux, qu'en regard à l'impact financier que supposera cette réforme pour les finances de notre ville, une année ne sera pas de trop pour arrêter des arbitrages majeurs. En effet, pour financer cette réforme, et la financer durablement, il ne s'agira pas de faire des économies de circonstances ou à la marge, mais bien de réorienter des postes, voire de faire de vrais choix politiques, vraisemblablement d'ailleurs, pourquoi le cacher, en défaveur d'autres acteurs de la vie bayonnaise.

L'équilibre de nos enfants à l'école mérite, quoiqu'il en soit, une réflexion de fond à laquelle il serait sans doute bon d'associer aussi, et sans la démagogie médiatique qui entoure habituellement les consultations des plus jeunes d'entre nous, les enfants eux-mêmes. BPC a en effet la fâcheuse impression qu'on parle beaucoup trop en leur nom pour l'instant.

Par ailleurs, nous pensons que dès que l'essentiel de la réforme sera posé dans une équité parfaite entre toutes les écoles bayonnaises, le temps sera sans doute venu de respecter aussi les identités de chaque établissement scolaire qui, par définition, répond à des réalités éducatives de quartiers dont la préservation des nuances nous paraît très précieuse.

Pour toutes ces raisons supplémentaires à celles évoquées dans la délibération, et, à nos yeux, toutes aussi importantes, nous voterons donc pour ce report de la réforme à 2014.

M. le Maire : Merci. Vous avez quelque chose à ajouter madame.

Mme Dumas : Simplement je peux rappeler que cette réforme sera mise en place pour 3 ans. Alors on peut se dire que 2014 c'est loin. Non ce n'est pas loin, étant donné quand même l'organisation ; on travaille dès maintenant à cette mise en place et une fois que la réforme sera mise en place, elle le sera pour 3 ans et on pourra la revoir et la modifier éventuellement en fonction des résultats.

M. le Maire : Ce n'est pas un sujet polémique, on discute calmement. Moi je ne suis pas pédopsychiatre et je ne suis pas spécialisé dans les rythmes de l'enfant, je n'ai donc aucune raison de critiquer cette réforme sur le fond. Je pense que le report à 2014 s'impose pour toutes les raisons qui ont ici été énoncées.

J'ai rencontré les directeurs d'écoles avec vous Mme Dumas, je sais que vous avez rencontré les parents d'élèves ; il y a eu un large débat qui s'est instauré comme l'a dit Henri Etcheto, en commission. Je pense effectivement que c'est une réforme beaucoup plus profonde qu'il n'y paraît, que cela mérite du temps et de la réflexion pour la mettre en ordre de façon ordonnée et positive pour les enfants.

C'est vrai que c'est une réforme qui est coûteuse pour les collectivités locales. Vous avez parlé d'artillerie lourde ; je ne sais pas si j'ai sorti l'artillerie lourde, moi vous savez je suis quand même tributaire de chiffres que me donne mon administration. Le chiffre d'un million d'euros avec la restauration scolaire, je ne l'ai pas inventé. Ce qui est sûr, c'est que 600 000 € c'est certain, c'est sans la cantine. Donc avec tout ce qu'il y a autour de la cantine, les repas mais également bien sûr les ATSEM et tout le personnel, c'est un chiffre qui ne me paraît pas aussi exagéré que vous le pensez.

Quoi qu'il en soit, c'est une dépense assez considérable dans un contexte de crise. On aura l'occasion avec le budget de parler des perspectives financières, de ne pas s'arrêter simplement au budget 2013.

Voilà, il faut se préparer. Nous allons essayer de le faire avec vous tous et dans le cadre de la commission que préside Mme Dumas et qu'au passage je remercie parce qu'elle a fait un énorme travail de consultation, de concertation au sujet de cette réforme et c'était véritablement un travail que j'ai pu apprécier à sa juste valeur avec également bien sûr le service de la vie scolaire de la ville de Bayonne.

Pour ce qui vous concerne Mme Pibouleau-Blain, vous avez parlé anglais, c'est une première dans ce conseil municipal : « yes you can », « yes I want, but next year » Ok ?

Mme Pibouleau-Blain : Merci M. le Maire.

M. le Maire : Vous m'avez parlé de Brest, j'aurais pu vous parler de Lille. Vous avez cité Brest par hasard, moi Lille tout à fait par hasard, bien entendu ! Tout cela, c'est pour m'amuser un petit peu autour d'un sujet qui finalement fait consensus, même le rapport à 2014 fait consensus. Tout ce qu'on peut souhaiter c'est qu'au terme de cette x<sup>e</sup> réforme, nos enfants finalement y aient moins d'échec scolaire que celui que l'on constate aujourd'hui, c'est tout le mal qu'on peut se souhaiter.

Donc vous aurez, en 2014, à mettre en place dans le cadre du budget, cette réforme et donc il ne m'appartient pas aujourd'hui de vous dire quelles seraient les recettes à trouver, il faudra que vous les inventiez vous-même. Tout le monde, je crois, est unanime pour dire ok sur cette réforme, on n'a rien contre. Je pense qu'il faut prendre un peu de temps pour essayer de la mettre en activité, l'année prochaine en 2014, à la rentrée. Je crois que tout le monde est unanime sur cette question-là, donc je vous propose que le débat soit clos. C'était une des questions importantes de ce conseil municipal avec le budget. Je vois qu'il y a un large consensus sur cette affaire-là, je m'en réjouis et je crois que le rapport est adopté à l'unanimité.

C'était trop beau madame. Il y a une abstention, ce n'est pas cela qui va nous empêcher de dormir.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.  
Adopté à la majorité.

## FINANCES

### **3. Budget primitif 2013 – Budget principal.**

M. Soroste : Mes chers collègues, nous allons rentrer dans les chiffres un petit peu. Avant de vous présenter ce budget un peu plus dans le détail, permettez moi de vous rappeler un peu le contexte dans lequel est établi ce budget 2013.

J'ai eu l'occasion de vous en parler lors des orientations budgétaires, je crois que personne ne conteste aujourd'hui que nous traversons une crise économique majeure. Depuis le débat des orientations budgétaires, cela s'est encore aggravé puisque malheureusement les chiffres du chômage montent, le pouvoir d'achat baisse ; les éléments qu'on a en supplément par rapport à ce que je vous disais il y a un mois et demi, malheureusement, ne vont pas dans le bon sens. Je crois qu'aujourd'hui personne ne conteste cette crise économique et c'est un contexte général qui évidemment touche notre ville qui ne peut pas vivre en dehors de ce contexte.

Le deuxième point sur lequel je voudrais parler aussi dans le cadre de ce contexte général c'est que nous avons et nous constatons une baisse des dotations de l'Etat et ce n'est que le début en 2013, cela va se poursuivre dans les années à venir. Donc une baisse des recettes qui nous viennent de l'Etat. Je crois que c'est important de le dire compte tenu quand on parle de dépenses, qu'il faut aussi parler de l'évolution qu'il va y avoir et des baisses des dotations de l'Etat.

Cela, c'est le contexte général, je ne vais pas entrer plus dans le détail de ce contexte mais je crois que personne ne le conteste aujourd'hui.

En ce qui concerne les implications locales, 2 aspects, vous venez d'en parler, des dépenses supplémentaires qui arrivent. Les rythmes scolaires vous avez décidé, et j'ai participé au vote avec vous, de les repousser à 2014. Financièrement je m'en réjouis parce que, que ce soit 1 M€ ou 600 K€, on n'avait aucun financement en face de cette dépense cette année. Donc il aurait bien fallu arbitrer : moi je ne sais pas faire en dehors d'augmenter les recettes au travers de la fiscalité ou de changer les dépenses, de remplacer les dépenses que nous avons prévues par d'autres. Sinon, moi je ne sais pas faire. Les dépenses supplémentaires que nous avons, je ne parle pas du jour de carence qui a été supprimé, qui nous coûte 100 K€ d'après les estimations qu'on m'a donné, donc nous avons des dépenses supplémentaires et nous avons également une volonté affichée depuis plusieurs années, et que nous maintenons cette année, de ne pas augmenter la fiscalité, de ne pas augmenter les taux d'imposition à Bayonne. C'est ce que nous faisons depuis plusieurs années et c'est sûrement un des meilleurs services que nous pouvons rendre aux Bayonnais de leur maintenir à ce niveau le pouvoir d'achat et de ne pas leur en prendre un peu plus.

Voilà le contexte que je voulais présenter, ce qui veut dire que quand, face à ce contexte à la fois national et local où il y a des dépenses supplémentaires, on ne veut pas augmenter la fiscalité, il est évident que la gestion des finances de la ville devient extrêmement pointue et optimisée. Sinon, on ne peut pas faire face aux services que nous voulons, que nous rendons et que nous voulons continuer de rendre avec la meilleure qualité. Donc, il faut que les services de la ville aient les moyens financiers de les assumer.

Le deuxième objectif que nous avons, vous le savez, on vous l'a dit aux orientations budgétaires et on le confirme aujourd'hui, c'est que l'endettement de notre ville fin 2012 est à moins de 7 ans par rapport à la capacité d'autofinancement, ce qui sont des finances saines. Nous voulons que cet endettement reste à ce niveau-là. Il n'est pas question de l'augmenter, donc le budget 2013 que nous vous présentons, prévoit le maintien de l'endettement à un niveau très satisfaisant et très sain par rapport à l'autofinancement dégagé dans le budget de fonctionnement.

Voilà ce que je voulais dire en préambule et après cela, je voudrais rentrer un peu plus dans le détail du budget d'abord de fonctionnement.

Ce budget de fonctionnement 2013, nous prévoyons le niveau des recettes à 69 M€. Une évolution par rapport au budget de 2012 de + 2,9 % des recettes.

Les dépenses de fonctionnement, nous les prévoyons à 64,7 M€, soit une augmentation de 2,8 %. Donc nous augmentons légèrement plus les prévisions des recettes que les prévisions des dépenses, ce qui est une gestion, je crois saine pour éviter l'effet de ciseau. L'effet de ciseau, cela veut dire que les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Si on rajoute les dépenses non financées, il est évident que l'autofinancement diminue ipso facto, donc c'est une gestion qui est extrêmement rigoureuse en augmentant plus les recettes que les dépenses.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les premières recettes concernent donc les produits des services et du domaine qui représentent 7,4 M€, nous prévoyons le même niveau qu'au budget de 2012. Il s'agit je vous le rappelle, des droits de stationnement, des redevances d'occupation, des crèches, de la restauration scolaire, des spectacles taurins au même niveau puisqu'on a maintenu le même schéma le même périmètre et le centre aquatique. Donc ce sont les recettes des produits des services dont nous prévoyons aucune augmentation, ni aucune diminution à ce niveau-là. Ce sont des recettes importantes pour la ville, 7 M€.

En ce qui concerne les impôts directs, je l'ai dit tout à l'heure, à la demande de M. le Maire et nous approuvons cette demande, nous maintenons le gel des taux d'imposition depuis plusieurs années. Donc la seule augmentation des impôts directs que nous avons en recettes, en euros, c'est dû au fait qu'il y a plus de Bayonnais, puisqu'il y a eu une expansion démographique ; il est évident que puisqu'il y a plus de contribuables, on encaisse plus d'impôts mais les taux individuels n'augmentent pas. Donc la progression attendue des bases, les bases vous le savez nous sont communiquées par l'Etat donc nous avons des estimations à l'heure où je vous parle, on prévoit une progression en 2013 de 5,3 % des bases pour la taxe d'habitation et 4,3 % pour la taxe foncière. Je vous rappelle également que la revalorisation de l'assiette nationale, pour tout le monde, l'Etat a fixé à 1,8 % cette revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives. Donc à taux d'imposition constants, nous prévoyons un produit fiscal pour cette année, 2013, à 26,9 M€ soit une hausse de 5,1 % par rapport au budget 2012. Mais encore une fois, c'est dû à l'augmentation nationale et à l'augmentation du nombre de Bayonnais ; mais en aucun cas à l'augmentation individuelle des taux.

Autres recettes, les attributions de la Communauté d'agglomération : nous prévoyons 14,9 M€ (contre 14,5 M€ en 2012). Comme pour les budgets précédents, le montant effectivement perçu l'an dernier est reconduit dans l'attente de la détermination du montant de Dotation de solidarité communautaire qui revient aux communes membres de l'agglomération. Donc nous sommes prudents en prévoyant les mêmes chiffres.

Nous avons également un produit avec la fiscalité indirecte : nous l'estimons à 2,9 M€, en progression de 16 % par rapport au budget 2012. Cette progression vient principalement des droits de mutation. Je vous rappelle qu'on prévoit une diminution normalement des recettes de droits de mutation puisque vous savez que la crise immobilière fait qu'il y a moins de mouvements, moins d'actes ; s'il y a moins d'actes, nous, nous sommes au bout de la chaîne, nous percevons moins de droits de mutation. La baisse n'a pas eu lieu en 2012, et tant mieux pour la ville mais nous restons prudents. Donc pour les droits de mutation nous retenons un produit de 1,6 M€, alors que nous avons fait réellement un peu plus de 2 M€ en 2012 mais personne ne sait ce que donnera 2013 et il vaut mieux être prudent : 1,6 M€ pour tenir compte d'un moindre dynamisme du marché immobilier. Mais cela fait une progression par rapport à la prévision de 2012 où nous avons été prudents par rapport à la réalité. Par ailleurs, il est prévu 200 K€ pour la taxe locale sur la publicité extérieure, que nous avons voté et mis en œuvre en 2012. Enfin, un montant de 950 K€ est prévu pour la taxe sur la consommation finale d'électricité et une recette de 190 K€ pour la taxe de séjour, nous prévoyons la même recette.

En ce qui concerne l'autre produit important, ce sont les dotations de l'État dont j'ai parlé un peu tout à l'heure, en préambule. Les dotations de l'État, les subventions et compensations fiscales, nous les estimons globalement à 14,6 M€, soit déjà une baisse de 0,4 M€ par rapport au budget de 2012.

Donc la tendance de baisse du financement des collectivités par l'État commence en 2013. C'est une nouvelle ère, je pense, qui commence et à laquelle il va falloir s'habituer et compte tenu des chiffres que vous avez vus comme moi dans la presse, l'année prochaine il y a un milliard et demi d'euros qui va être enlevé aux collectivités locales. C'était prévu 750 M€, donc cela a été doublé et 1,5 milliard en 2015 pour Bayonne cela va nous faire, on peut estimer, 1,5 M€ vraisemblablement en moins. Donc il faudra trouver où diminuer les dépenses. Donc pour cette année la baisse c'est 400 K€. Les différentes dotations versées par l'État représentent 11 M€, vous voyez que c'est très significatif pour nous, se répartissant de la manière suivante : 9,44 M€ pour la Dotation forfaitaire, en diminution de 160 K€ ; 1 M€ pour la DSU, stable ; 0,5 M€ pour les autres dotations. Les compensations d'exonérations fiscales versées par l'État représentent globalement 1,9 M€, quasiment le même montant qu'en 2012.

Les autres produits courants, ce sont l'ensemble des loyers que nous encaissons. Nous ne prévoyons pas de changement par rapport aux loyers, c'est stable, donc nous prévoyons toujours 685 K€ de recettes à ce titre. Les autres recettes de fonctionnement diverses représentent 1,7 M€, ce sont les remboursements de rémunération de personnel, des recettes diverses pour lesquelles je n'insiste pas.

Voilà donc pour l'ensemble des recettes de fonctionnement, donc en prévision + 2,9 % par rapport au budget 2012.

Les dépenses de fonctionnement, j'ai dit tout à l'heure 64,7 M€ une progression de 2,8 %. Les progressions sont assez variables selon les rubriques.

Les charges de personnel qui sont la dépense la plus importante, c'est à peu près 50 % des dépenses de fonctionnement. Ces charges de personnel globalement 33 M€ contre 32 en 2012, soit une augmentation de 3,4 %.



Il faut noter que la masse salariale du personnel est en progression mais surtout en raison de la hausse des cotisations retraite, il y a eu une réforme pour les fonctionnaires, et du recrutement dans le cadre des emplois d'avenir qui sont mis en place en 2013. L'enveloppe dédiée aux rémunérations des professionnels taurins est en baisse également de 7 % et 140 K€ sont prévus pour les intervenants à l'Espace socio culturel municipal. Donc globalement, ce sont surtout les charges sociales, je dirai, sur les charges du personnel qui augmentent plus que les charges elles-mêmes en dehors des emplois d'avenir. Voilà ce poste très important et qui représente la moitié des dépenses de fonctionnement. Il augmente de 3,4 %. Comme j'ai dit que globalement les dépenses augmentent de 2,8, cela veut dire que l'autre moitié des 50 % augmente de moins de 2,8 % ; donc il faut gérer au plus près les autres charges.

Les charges à caractère général qu'on appelle aussi achats et charges externes c'est 16 M€, contre 15,7 M€ au BP 2012, soit une hausse de 2,7 %. C'est là que tous les services jouent le rôle de la gestion puisque cela doit augmenter de manière limitée à 2,7 % sachant que dedans nous avons des charges énergétiques que nous subissons. Nous sommes clients de l'EDF comme tout le monde, donc nous subissons des hausses énergétiques de 155 K€ et le programme d'animations des remparts mis en œuvre dans le cadre du projet Fortius pour 80 K€. Donc, si vous enlevez ces deux augmentations significatives, vous voyez que les charges à caractère général sont maîtrisées et elles doivent l'être et je remercie à la fois les élus responsables des différents secteurs et les services concernés de leur effort dans ce domaine qui est indispensable puisque cela représente, comme j'ai dit avant, 50 % de l'ensemble de ces autres charges qui doivent être maîtrisées.

La troisième rubrique des dépenses en dehors donc des personnels et des charges à caractère général, nous avons les subventions et les charges de gestion. Nous prévoyons 9,7 M€, soit une hausse de 0,2 M€, soit + 2,2 %. Nous avons des contributions obligatoires que nous subissons, que nous payons à 1,4 M€, là c'est une hausse de 3,7 %. Il s'agit des participations aux différents syndicats intercommunaux et les différentes participations versées en matière scolaire. L'enveloppe consacrée aux subventions aux associations c'est un poste que vous savez très significatif à Bayonne : nous sommes à 5,3 M€ de subventions aux associations, soit une évolution de 100 K€ permettant de pérenniser des financements complémentaires apportés courant 2012, où nous avons financé la Scène nationale, la crèche Pirouette, l'Association Sportive Bayonnaise). Donc nous avons maintenu les subventions au même niveau pour cette année. Au vu des orientations budgétaires du Centre communal d'action sociale, la subvention d'équilibre a été augmentée au CCAS et portée à 2,5 M€, soit + 0,1 M€, à la fois pour compenser de moindres recettes et pour financer le développement de ses activités. Voilà pour l'ensemble de ces subventions et charges de gestion qui représente presque 10 M€. Donc c'est un poste significatif qui doit être maîtrisé et qui l'est.

En ce qui concerne les charges financières, elles s'élèvent à 2,3 M€. J'ai dit tout à l'heure que l'endettement était de l'ordre de 66 M€, nous n'avons aucun emprunt toxique, nous n'avons principalement que des emprunts taux fixe à des taux bas. Donc les charges financières sont maîtrisées et représentent 2,3 M€, en baisse de 150 K€ par rapport au budget 2012, vu le niveau particulièrement faible des taux d'intérêt. Il faut bien qu'il y ait des points positifs dans cette crise, cela en est un, les taux d'intérêt sont bas, nous en bénéficions aussi. Au total, l'annuité prévisionnelle de la dette, frais financiers + remboursement du capital, s'établit à 8,3 M€ contre 8,1 M€ en 2012, parce que nous remboursons un capital plus important de 400 K€.

Les autres charges de fonctionnement dites charges diverses représentent globalement 3,3 M€, contre 3,1 M€ en 2012, donc là aussi maîtrise de ces charges. Deux nouvelles inscriptions figurent : 180 K€ pour la provision pour dépréciation des comptes de tiers et 140 K€ pour la contribution de la Ville au fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC). Nous devons payer cette compensation malgré que tout seuls nous ne serions sûrement pas éligibles comme commune riche mais comme nous participons à l'intercommunalité, nous devons payer dans ce cadre-là. Pour les provisions pour dépréciations des comptes de tiers, vous savez qu'en période de crise c'est quelque chose qui est très important aussi puisqu'il y a des gens qui malheureusement sont en difficulté, donc on peut avoir des dépréciations dans les créances. Nous surveillons cela de très près pour aider les gens au plus près mais nous prévoyons quand même une provision pour se couvrir de l'ordre de 180 K€, au cas où il y aurait des sinistres.

La répartition des dépenses de fonctionnement par domaine d'intervention est quelque chose d'intéressant ; en plus de l'avoir par nature comme je viens de le décliner, il est intéressant de le voir aussi par affectation. Et par affectation, vous voyez que les dépenses de fonctionnement, l'éducation c'est 12 % (presque 7 M€), la culture c'est 9 %, (5 M€), le sport 9 % (5 M €), la jeunesse 7 M€ (12 %), les espaces publics presque 11 M€ (18 %), l'urbanisme 2 M€ (3%), les arènes et les animations 3 M€, le tourisme et l'économie 1,2 M€, les autres services à la population 4M€ et les moyens généraux 13 M€ (23 %). Je crois que ce camembert, que vous avez, est intéressant pour voir l'utilisation qui est faite donc de ces 64 M€ de dépenses de fonctionnement par nature d'activité.

La progression des dépenses de fonctionnement étant totalement financée par l'évolution des recettes, la capacité d'autofinancement qui est la différence entre les recettes et les dépenses auxquelles nous ajoutons les amortissements, cette capacité d'autofinancement brute prévisionnelle nous la maintenons à 7 M€. Je vous rappelle qu'en 2012, vous l'aurez au compte administratif mais on vous a déjà donné le chiffre la dernière fois, nous avons eu une capacité d'autofinancement de 9,8 M€. Donc là nous prévoyons 7, toujours pour être prudent compte tenu de ce que j'ai dit en préambule. Après remboursement du capital des emprunts, qui je vous le rappelle est de l'ordre de 5 M€, l'autofinancement net prévisionnel ressort à un chiffre arrondi de 1 M€. Nous avons prévu 1,4 l'an dernier.

Voilà pour le budget de fonctionnement

En ce qui concerne la section investissement, les dépenses d'investissement sont en forte progression par rapport aux années d'avant. Alors pourquoi ? Vous en avez déjà parlé l'autre fois pour les orientations budgétaires, on aura l'occasion sûrement d'en parler un petit peu tout à l'heure mais d'ores et déjà, je peux signaler et rappeler qu'il y avait eu une décélération importante l'année dernière et l'année d'avant aussi parce qu'il y avait le problème des financements. Les collectivités, nous n'avons pas de fonds propres, donc les financements des investissements c'est l'autofinancement, les subventions, les cessions d'immobilisation dont nous sommes propriétaires, les cessions foncières, et l'emprunt. Donc si les établissements financiers ne voulaient pas financer les collectivités locales, il est évident que cela a eu un ralentissement général de toutes les collectivités locales dans leur investissement en 2012 et en 2011.

En 2013, nous pouvons reprendre puisque nous avons une bonne signature : les établissements financiers sont des partenaires qui acceptent de nous financer pour la partie emprunt. Nous avons des programmes d'investissement en cours à terminer, donc nous avons prévu une dépense d'investissement de 47 M€ contre 29. Alors ce n'est pas 47 M€ de dépenses d'équipement, d'investissement proprement dit, c'est le budget d'investissement qui fait 47 M€.

A l'intérieur de ce budget, la présentation est ainsi faite que dans ces dépenses nous avons le remboursement du capital des emprunts pour 6 M€, les opérations pour compte de tiers pour 1,2 M€, les opérations liées à la gestion des dettes, on les passe en dépenses et en recettes, c'est 12 M€ (donc cela gonfle les chiffres mais ce ne sont pas des dépenses d'investissement proprement dites), et nous avons des opérations diverses pour 3 M€, notamment dans le cadre du legs Howard-Johnston.

Donc les vraies dépenses d'investissement, nous sommes à 24,7 M€. Nous étions à 13 M€ au budget 2012. Ces dépenses d'investissement de 24 M€, vous avez le camembert qui vous a été fait de telle manière que cette répartition vous soit présentée essentiellement par service ou par nature.

Alors vous voyez que les moyens généraux c'est 4 M€, je passe un peu vite mais vous en parlerez sûrement : moyens généraux 4 M€, éducation 2 M€, culture 2 M€, vous voyez que c'est réparti, sport 4 M€, jeunesse et social 1 M€, espaces publics 8 M€, urbanisme 1,6 M€, tourisme et économie 400 K€ et ANRU 1,3 M€. Donc c'est assez réparti.

Vous avez également le détail dans votre rapport de ce qui est prévu dans ces dépenses d'investissement par nature et je crois que c'est assez bien réparti et que contrairement à ce que des fois on entend, l'éducation et la culture ne sont surtout pas les enfants pauvres. Il y a quand même des budgets d'investissement importants qui sont consacrés, c'est assez réparti par nature je crois. Moi, vu du côté du financier, cela me paraît parfaitement équilibré. Voilà ce que je voulais dire au niveau des dépenses d'investissement mais évidemment si vous le souhaitez, on pourra en parler. Vous avez tous les détails dans le rapport.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, c'est bien joli de faire des dépenses mais il faut les financer. Donc les financements des investissements comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'avons pas de capitaux propres dans les collectivités, donc nous avons un autofinancement d'où l'importance de dégager un autofinancement pour permettre d'autofinancer une partie significative, ce que nous faisons.

Donc pour les recettes d'investissement, nous avons 2,6 M€ de ressources propres d'investissement avec la taxe et le fonds de compensation de la TVA ; nous avons 4,9 M€ de subventions, donc cela c'est très important, les subventions ici sont un poste très important. Nous avons également un poste très important, il faut gérer le patrimoine donc nous faisons des acquisitions mais nous faisons aussi des cessions pour financer, donc nous allons vendre pour 4,5 M€ de cessions immobilières, donc c'est un moyen de financer qui est important. Nous avons également l'autofinancement qui est un poste important : je l'ai dit tout à l'heure, nous prévoyons 7 M€ d'autofinancement brut.

Nous avons également 3 M€ qui correspondent aux fonds placés dans le cadre du legs Howard-Johnston et nous avons 1,2 M€ d'opérations d'ordre que nous retrouvons en recettes qu'on avait en dépenses, les 1,2 M€ pour compte de tiers et les presque 12 M€ pour les opérations de gestion de dette, donc celles-là sont neutralisées recettes et dépenses, donc ce n'est pas la peine d'insister.

Pour équilibrer ce budget arithmétiquement, nous inscrivons un emprunt de 12 M€ mais nous savons bien que compte tenu des réalisations qui se passent concrètement sur le terrain, nous réalisons un pourcentage de ce budget. On ne réalisera pas 100 % pour tout un tas de raisons y compris climatiques. Nous ne réaliserons pas 12 M€ d'emprunt, donc nous estimons que nous réaliserons un niveau d'emprunt équivalent au remboursement, ce qui veut dire que le montant de l'endettement de la ville à fin 2013, nous prévoyons de le maintenir au même niveau qu'à fin 2012.

Voilà pour le budget d'investissement.

M. le Maire je m'en tiens là pour le budget principal. On passera au budget annexe après ou je vais jusqu'au bout.

M. le Maire : Non je pense qu'il vaut mieux s'arrêter sur le budget principal et puis écoutez les commentaires et les questions éventuelles. Je vois M. Bergé qui a levé la main, Mme Pibouleau-Blain et M. Barrère. On passera après sur les budgets annexes, je crois qu'il vaut mieux s'arrêter maintenant au budget principal. M. Aguerre aussi.

M. Bergé : M. le Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier les services pour la qualité des documents présentés et Michel Soroste pour la clarté de la présentation à laquelle il nous a habitués tout au long du mandat.

Ce fait, qui entraîne dans un premier temps un compliment sincère, générera des critiques aussi sincères sur ce budget 2013, puisque l'aisance de sa lecture permet de décrypter avec la même aisance ses limites politiques. Donc si Michel Soroste parle bien des chiffres, il m'appartient de faire parler les chiffres maintenant.

Nous connaissons tous le contexte. Une économie nationale et européenne dégradée, des finances publiques exsangues, du fait d'une politique fiscale irresponsable depuis près de 30 ans, j'ai bien dit 30 ans, produit idéologique de la révolution conservatrice des années 80, qui, à force de dérèglementation a fait passer notre Europe, de la coopération à la concurrence, notre Etat, de la providence à la faillite. Avec désormais un Etat qui demande depuis quelques années à nos collectivités de compenser l'austérité étatique tout en y étant elles-mêmes soumises. Equation assez difficile.

Ce constat non partisan, mais politique, décrit le contexte d'élaboration de ce budget et le contexte dans lequel nous serons amenés à construire des budgets au cours du prochain mandat. Il nous faudra du souffle, même si on nous ampute d'un poumon.

A l'occasion des orientations budgétaires, Henri Etcheto évoquait un budget de campagne, ou un budget de prestige au regard des montants d'investissements annoncés ; finalement ce sera juste un budget pour solde de tout compte à la facture salée.

Avant d'évoquer la section d'investissement qui permet d'annoncer une évolution positive de 22% de la section du budget, je reviendrai rapidement sur la section de fonctionnement.

Il faut remarquer avec une certaine satisfaction que les recettes absorbent relativement bien le gel des dotations d'État, du fait principalement d'une augmentation des revenus fiscaux propres liée à l'élargissement des bases d'imposition de la fiscalité directe, Michel Soroste l'a dit tout à l'heure, +5,6 % pour la taxe d'habitation et +4,3 % pour la taxe foncière. On remarque également une bonne tenue des droits de mutation avec une évaluation quand même qui a été fait moindre que cette année puisqu'on ne peut pas préjuger de l'avenir.

Vous et nous, sommes adeptes de la densification, car des villes et des ensembles urbains plus compacts, c'est aussi une façon de répartir de manière plus cohérente et plus efficace les moyens et le potentiel financier des collectivités, c'est rationaliser les aménagements et les transports et c'est préserver notre environnement. Encore faut-il transformer la manne en autofinancement pour assumer les investissements nécessaires à l'accueil de ces nouvelles populations.

Du côté du produit des services, nous remarquons la stabilité des chiffres qui nous confirme que la réforme de la tarification des cantines scolaires, que nous demandions depuis le début du mandat était largement absorbable par notre collectivité. Je vous propose que nous mettions cette mesure dans notre bilan commun du mandat.

Les dépenses de fonctionnement sont sans surprise : globalement une reconduction des engagements des années précédentes auxquels nous pourrions porter les mêmes critiques. A noter cependant, la baisse notable de l'enveloppe des salaires des toreros, qui révèle par contre un changement de politique aux effets budgétaires positifs.

Après cette analyse de la section de fonctionnement, je voudrais m'attarder sur la section d'investissement en commençant cette fois par les dépenses d'investissements : 47,1 M€ contre 29 M€ au BP 2012. Mais Michel Soroste l'a rappelé, une fois sorties les opérations diverses comme le placement des produits du legs et les opérations pour tiers, qui gonflent artificiellement les dépenses d'investissement, il convient de s'attarder sur les dépenses d'équipement qui elles augmentent de plus de 10 M€.

Je reviens sur la présentation des orientations budgétaires et des déclarations d'Henri Etcheto qui s'interrogeait sur le contenu de ce volume d'investissement. Campagne ou prestige ? Non, juste bilan ou solde de tout compte. Vous terminez votre mandat et vous souhaitez mener à bout vos options, c'est tout-à-fait légitime.

Mais bon quand Michel Soroste dit qu'on investit pour les écoles, péniblement entretenues pendant le mandat et soumises aux aléas d'autres investissements, cette fulgurance et ce coup de peinture final ne changeront pas la perception critique de la population sur ses équipements scolaires, à la vue de ce qui se fait ailleurs.

Pour le sport, nous soldons la privatisation du stade Jean Dauger, via de nouveaux investissements sur la Floride et à Sainte-Croix. Les usagers peuvent s'en réjouir, mais n'oublions pas nos débats de début de mandat et la genèse de ces investissements : une privatisation d'un stade qui au final aura coûté cher au contribuable, toutes dépenses cumulées on sera entre 5 et 10 M€. Donc, il ne faut pas oublier d'où cela vient.

Alors on termine Resplandy, on continue de piétonner, on solde l'ANRU, un dernier coup de peinture sur les halles et la messe est dite.

Vu votre décision de ne pas vous représenter, on peut comprendre la logique de ce budget, à croire que vos colistiers sont trop occupés à préparer votre succession et que l'exercice budgétaire et les dépenses et projets d'avenir ne les intéressent guère, car les emprunts, 12 M€ d'inscrits, (il faudra m'expliquer pourquoi on inscrit 12 M€ si on ne veut pas les dépenser) et les cessions d'aujourd'hui, 4,5M€, ne seront pas les dépenses de demain et le souffle dont nous aurons tous besoin. Ce dernier budget fera aussi partie de leur bilan.

Nous ne voterons pas ce budget.

Mme Pibouleau-Blain : M. Soroste, sur l'économie générale de ce budget, l'essentiel de mes remarques a été présenté lors du débat d'orientation du précédent conseil municipal.

Je voudrais revenir néanmoins sur le sujet particulier de l'endettement, thème récurrent de débats passionné lors des votes des budgets annuels. Sur les éléments spécifiques de l'endettement bayonnais, j'ai bien relevé les chiffres clés : un niveau élevé si l'on considère le ratio encours de dette/population = 1 442 € contre 1 037 € en moyenne nationale de la strate ou encore le ratio encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement = 97 % contre 75 % en moyenne nationale de la strate.

Mais le niveau d'endettement et l'encours de la dette ont baissé en 2012 et M. l'adjoint aux finances nous a donné des nouvelles rassurantes lors du dernier conseil municipal. Plus de difficulté pour souscrire des emprunts, des taux à court et long terme historiquement bas, avec un bémol tout de même, les marges prises par les établissements de crédits restent beaucoup trop élevées.

Sous l'angle élargi, on peut ici examiner le contexte de l'endettement municipal et du recours à l'emprunt. On ne peut que se féliciter qu'ait pu enfin être mis sur pied un dispositif de banque publique d'investissement permettant d'assurer aux collectivités territoriales un meilleur accès au crédit, en évitant normalement le risque de prêt toxique. La gestation a été longue, le dispositif mis en place est complexe et très améliorable. Il est difficile par exemple de comprendre pourquoi la banque publique d'investissement ne bénéficie pas de droits à tirage à taux quasi nul auprès de la BCE puisque cela sert à financer des biens publics et que les remboursements sont garantis par des budgets municipaux qui sont votés en équilibre.

Je laisserai bien sûr à d'autres le soin d'épiloguer sur le niveau élevé des investissements prévus au budget 2013 : près de 12 M€ supplémentaires par rapport au BP 2012, avec en corolaire un besoin de recours à l'emprunt accru de 8 M€ à un an d'une échéance électorale municipale. Pour ma part, je regrette surtout l'absence d'un projet médiathèque dans la liste des investissements prévus et je vais y revenir.

Une remarque technique, M. Soroste. Je m'étonne un peu quand je lis dans le rapport de synthèse que les opérations de remboursement temporaire sur emprunt revolving permettant d'économiser des frais financiers sont annoncées comme s'équilibrant en dépenses et recettes et quand ces opérations dans la liasse budgétaire ressortent à 9,02 M€ en recettes d'investissement et 9,5 M€ en dépenses de fonctionnement.

Et là si ma calculette fonctionne bien et si j'ai bien compris, mais bien sûr je ne peux me tromper, cela fait quand même une dépense supplémentaire de 480 K€. Cela n'est pas rien, pour une simple opération pour ordre.

Reste maintenant le concret ce que j'aimerais signaler à votre intention. Ce qui m'intéresse M. le Maire dans ce dernier budget de la mandature, et le dernier pour moi aussi sans doute, c'est de dresser le bilan de la façon dont les choix ont évolué en fonction de deux éléments : comment les apports de l'opposition de gauche dont je fais partie ont été intégrés pour une action qui rassemble à Bayonne mais aussi comment la ville répond à la situation de crise sociale que vit un grand nombre de Bayonnais. C'est donc des remarques que je vais faire en tenant compte de ces éléments.

Alors tout d'abord les taxes. La ville n'augmente pas les impôts locaux et heureusement car ils sont déjà au plus haut, d'autant que les bases sont réévaluées quand les salaires et les retraites diminuent. J'avais suggéré en ce qui concerne la taxe indirecte sur l'électricité, qu'elle soit revue à la baisse, mais rien de ce côté-là. Et il serait temps que nos députés s'attaquent à la possibilité pour les communes de moduler si la loi ne le permet pas pour le moment. Quant aux taxes liées à l'eau bien vitale, la situation est critiquable et j'y reviendrai dans le rapport sur l'eau.

Ensuite parlons de subventions aux associations. A la 6<sup>e</sup> année de mandature, toujours pas de mise à plat transparente, des raisons sur quoi se fondent les aides en locaux et avantages en nature et le dossier de demande de subvention n'est pas exigeant. En effet, compte tenu du contexte d'encadrement financier, il faut et j'ai déjà souvent argumenté là-dessus, que les dossiers déposés fassent apparaître 2 points : 1<sup>o</sup>) en quoi l'activité associative est suffisamment d'intérêt général ; 2<sup>o</sup>) comment l'association fait des efforts de non discrimination sociale par exemple en ciblant des publics défavorisés (par exemple en différenciant les tarifs, il y a d'autres solutions). Ces exigences, en 6 ans, n'ont pas été intégrées noir sur blanc dans les dossiers.

Aussi la situation des aides aux associations reste confuse au regard de l'argent public distribué. De grandes disparités existent tandis que la créativité est peu encouragée ainsi que les actions visant à faire participer gratuitement la population. Ce budget ne porte pas la marque de cette mise à plat malgré tous les efforts qui sont faits pour les associations et de la volonté de refonder le partage culturel dans un contrat social, liant, la ville à un engagement social associatif.

Du côté logement, vous vous satisfaites souvent du pourcentage de logement social, M. le Maire, et c'est vrai, Bayonne a un taux qui est tout de même bon. Or ce qui compte ce n'est pas seulement l'offre mais la réalité des besoins. Et là dans ce budget, vous vous obstinez sur une délibération de 94 qui vise à aider les propriétaires privés quelles que soient leurs ressources. La somme est importante tous les ans et devrait être ciblée vers les besoins phoniques et thermiques ou alors sur l'aide à la rénovation des bâtis comme aujourd'hui mais conditionnée aux ressources des propriétaires comme cela se fait pour toutes les aides d'Etat. Vos décisions là-dessus sont incompréhensibles pour moi.

Côté vie publique, je ne vois toujours pas de quelle façon vous allez générer cette année la participation massive des Bayonnais. Qu'est-ce qui dans ce budget peut apparaître qui favorise l'émergence d'une véritable implication populaire pour penser la ville ?

Certes vous dépensez M. le Maire, et je crois que la somme n'est pas vraiment nulle pour informer et communiquer sur vos projets dans les revues municipales, mais ce budget ne montre pas comment il apporte à la vie citoyenne, au-delà de quelques habitants fussent-ils représentatifs.

Sur le plan d'un meilleur accès alimentaire et de qualité pour tous, je ne vois pas dans le budget apparaître un plan volontariste de mise à disposition d'espaces susceptibles de recevoir potagers et fruitiers partagés, notamment dans les quartiers où les familles en auraient nécessité. Ce qui m'amène, au volet CCAS, que vous prévoyez d'aider pour 100 K€ supplémentaires au budget. La vérité, M. le Maire, mes chers collègues, est que les besoins sont exponentiels. Les associations de solidarité sont débordées, vous le savez, on les attend le dire, et il est nécessaire de dresser un diagnostic précis qui nécessitera à mon avis un plus gros effort ; mais, dans l'attente de ce diagnostic, qui devrait venir je l'imagine avec le CCAS, voilà j'en fais la remarque. Au CCAS, des remarques ont été entendues concernant la précarité de personnel. Moi je m'en réjouis mais il reste que les tarifications pour les retraités sont toujours très élevées. Je note, et là je m'en réjouis aussi Madame Lauqué, que c'est la première année où je suis entendue pour intégrer les situations de ressources à certaines animations. Mais il faut faire mieux, trop de retraités en sont encore exclus.

Alors pour terminer ce tour d'horizon de quelques choix budgétaires. Je sais que c'est frustrant puisqu'il y a des tas de choses que vous proposez bien sûr dans ce budget et je ne peux pas revenir sur tout ce qui est dit. Je reviendrai, moi, sur une déception qui est mienne : vous n'avez pas choisi de retenir en urgence l'investissement pour l'équipement populaire et de partage qu'est la médiathèque, vétuste et assez inadaptée aux handicaps. Cet outil méritait mieux votre attention et pour toutes ces analyses, je voterai contre ce budget.

M. Barrère : Chers collègues, comme vous en avez pris désormais l'habitude, le budget primitif 2013 repose sur les mêmes principes d'élaboration qu'en 2012, à savoir une appréciation extrêmement prudente des recettes et des dépenses, vous assurant un excédent comptable satisfaisant.

Ainsi, pour ce qui concerne la section de fonctionnement du budget principal, les 2/3 de l'augmentation des recettes concernent l'augmentation des impôts directs. Vous relevez la stabilité des taux d'impôts directs et nous nous félicitons avec vous de cette stabilité. Et vous qualifiez les bases d'imposition de dynamiques, ce qui est certes vrai pour les nouvelles constructions, soit 60 %, mais dont l'évolution constitue de vraies augmentations par leur revalorisation des bases pour les autres : 40 %.

Plus inquiétante est la poursuite du désengagement de l'Etat par la baisse des dotations à propos desquelles, on ne peut que constater que le changement de majorité au niveau national n'implique pas un changement de politique.

Vous poursuivez la sous estimation des droits de mutation, comme l'année dernière où ils étaient fixés à 1,2 M€ alors qu'ils se sont réellement élevés à 2,1 M€, soit 57 % de la réalité. Vous invoquerez la prudence pour justifier cette décision, cette « prudence qui n'est qu'une qualité et dont il ne faut pas faire une vertu », comme l'exprimait avec talent Jules Renard, plus célèbre comme écrivain que comme maire d'une commune de la Nièvre qu'il fut pourtant.



Au niveau des investissements, lors de la séance préparatoire du conseil, vous nous avez indiqué un programme global de 24,7 M€ que vous aviez détaillés et vous le ramenez en dépenses effectives à 13 M€ qui vont essentiellement consister en travaux sur les espaces publics.

Alors, cher confrère, vous poursuivez sans dévier, votre gestion il est vrai rassurante : vous reportez les investissements, vous bloquez les dépenses et minimisez les recettes probables et vous réduisez les festivités (fêtes traditionnelles, courses de taureaux..). « L'intendance suivra », disait le Général de Gaulle. Avec vous, nous avons plutôt l'impression de suivre l'intendance...

Il nous semble que, sans abandonner une gestion avisée des finances publiques, nous pourrions trouver de nouvelles marges de manœuvre dans ces temps difficiles, en mettant l'accent, après la croissance démographique que vous avez encouragée, sur un développement de l'attractivité économique de Bayonne avec, pour corollaire, de nouveaux emplois pour nos enfants et en renonçant à une reconduction systématique des crédits, d'une année sur l'autre.

Ainsi, nous pourrions mener une politique volontariste centrée sur quelques priorités parmi lesquelles, sans prétendre à l'exhaustivité, nous pouvons citer : la réouverture du musée Bonnat le plus rapidement possible, car il est l'outil culturel indispensable à notre ville, l'accélération de la piétonisation du centre-ville, la politique de circulation et de stationnement et les actions déjà initiées au titre du développement durable.

J'en termine avec un bref commentaire des ratios calculés en page 1 du document budgétaire. Nous constatons depuis le début de votre mandat, une amélioration sensible de certains clignotants qui avaient il y a six ans suscité notre vive inquiétude à savoir : une politique de stabilisation des taux d'imposition et une amélioration du rapport de la dette par habitant qui était de 56 % plus élevée que la moyenne des villes comparables et qui est fin 2012, 39 % au dessus de cette moyenne.

Pour en tenir compte, nous nous abstiendrons sur le vote des résolutions 2 à 6.

M. Aguerre : Nous voilà réunis en ce 28 mars 2013 pour voter le budget de l'année qui s'annonce. Une année 2013/2014 qui sera, on s'en est déjà rendu compte, à n'en pas douter, très intense politiquement.

Ce budget est le dernier, M. le Maire, que vous soumettez au vote des élus municipaux et je suppose que cela ne doit pas se faire sans une certaine émotion pour vous. Sachez M. le Maire, qu'au-delà de ce qui a pu nous opposer durant toutes ces années, en ce qui me concerne cette émotion est partagée.

Je ne ferai pas l'analyse sur l'état financier de notre ville, d'une part parce que je laisse cela à ceux qui estiment en avoir les compétences et d'autre part, je dois l'avouer parce que je n'en ai pas vraiment le goût.

De plus après examen des documents que vous nous avez fournis et après la formation que j'ai suivie, les quelques neurones que j'ai de disponibles pour ce genre d'exercice me disent que les finances de notre ville ne sont pas dans un état catastrophique.

Même si depuis deux ans, au regard de la conjoncture économique, vous nous avez rebattu les oreilles avec l'impérieuse nécessité d'être prudents sur les investissements et que les montants de ces mêmes investissements doublent pour 2013.

Ce vote du budget est traditionnellement annoncé comme le moment politique fort de nos différentes collectivités. En ce qui me concerne, je pense depuis de nombreuses années, que ce moment est avant tout un moment convenu, un grand moment de caricature, voire d'hypocrisie politique, cette caricature et cette hypocrisie qui font qu'au fil des années nous devenons de moins en moins crédibles et compréhensibles face au jugement de nos concitoyens. Cette caricature qui fera que tous les membres de votre majorité voteront pour ce budget et que la grande majorité des membres de votre opposition voteront contre, même s'ils voteront pour 90 % des délibérations que vous leur soumettrez tout au long de l'année qui va s'écouler. Mais ce jeu de rôle vaut malheureusement pour la grande majorité des communes de France, quelle que soit leur couleur, quelles que soient les couleurs de leurs oppositions et de leurs majorités respectives.

Pour ma part, bien qu'opposant, je ferai comme l'année dernière : je m'abstiendrai sur ce vote et compte tenu de ce que j'ai dit précédemment, je dénie à quiconque d'y voir un quelconque rapprochement politique.

Je m'abstiendrai car je ne peux décemment pas voter contre votre choix de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux et ce depuis 4 ans. De plus, vous avez prévu de vous engager dans les emplois d'avenir proposés par le gouvernement.

Je m'abstiendrai car le budget culturel reste stable alors qu'au niveau national il baisse de 4,3 %. Oui, cela il faut le dire aussi car le gouvernement pour lequel j'ai voté et pour lequel je continuerai à voter, a baissé le budget culturel de 4,3 % et cela, c'est quelque chose qui m'a fortement agacé.

Je m'abstiendrai car durant l'année qui vient, je sais que je voterai pour les travaux de l'Atalante, pour la dernière phase des travaux de renouvellement urbain des Hauts de Bayonne, pour la construction de la nouvelle MVC, pour les travaux dans les écoles même si je pense qu'on peut faire plus, pour la continuation du projet de chaufferie bois à Sainte-Croix, pour la nouvelle crèche à Balichon, pour la lutte contre l'habitat indigne entre autres.

Je continuerai également à voter pour la politique de développement durable que vous avez voulu et relayé par Martine Bisauta. Pour des raisons personnelles, je n'ai pas pu être présent au dernier conseil municipal mais de chez moi, j'ai entendu le silence assourdissant qui a accueilli le rapport sur la situation de notre ville en matière de développement durable. C'est donc aujourd'hui et publiquement que je félicite Martine Bisauta et l'équipe qui l'accompagne pour le travail réalisé dans le cadre de l'Agenda 21, qu'elles ont mis en place et qui a reçu une reconnaissance nationale. Quels que soient nos choix, quelles que soient nos convictions en politique, je suis convaincu qu'il est de notre devoir d'élu de dire quand nous estimons qu'un travail a été bien fait. C'est aussi cela être crédible.

Je m'abstiendrai M. le Maire car malgré tout, nous n'avons pas atterri tout d'un coup dans le monde des bisounours et je ne suis pas devenu un bisounours.

Au cours des années qui sont passées, je n'ai malheureusement pas réussi à vous faire changer d'avis sur la vente du site des Sœurs blanches, et je pense toujours que c'est une erreur de votre part, ni sur la vente du château Lauga. Encore moins sur l'installation des caméras de vidéoprotection mais là j'étais le seul opposant à voter contre celle de la place Pontrique, comme si géographiquement certaines étaient plus recevables que d'autres.

En revanche et je trouve cela très constructif, nous avons vécu un moment de démocratie partagée et constructive en ce qui concerne vos choix en matière de stationnement. Certes la mouture finale n'était pas parfaite et je l'ai dit, mais a signé un vrai progrès suite aux réactions de vos oppositions.

Je l'ai dit plus haut, je voterai pour les travaux de l'Atalante, mais je continuerai à affirmer que nous avons à cet endroit et dans ce quartier précisément une réelle opportunité de créer un pôle de création et de rencontres culturelles en centre urbain. Ce qui me paraît plus porteur qu'à Saint-Crouts comme cela se dessine. Il y a là un vrai pari pour l'avenir culturel de notre ville et il ne faut pas passer à côté.

Je continuerai à dire qu'en termes d'habitat, je crois en la mixité sociale et générationnelle ce qui ne semble pas être un concept totalement intégré par votre majorité.

Je continuerai à dire que les villes de notre agglomération prennent bien trop souvent les décisions qui font redondance.

Je continuerai aussi à penser qu'il est facile pour certains élus de crier « haro sur le baudet », de s'ériger en donneur de leçons alors que ces mêmes élus font la politique de l'autruche quand il s'agit de débloquer sur leur commune du foncier pour accueillir des équipements ou des gens qui dérangent.

Il y aura durant cette année à coup sûr des projets de délibérations qui ne me conviendront pas et je continuerai à faire entendre ma voix haut et fort, comme je l'ai souvent fait dans cette enceinte.

Je suis et je resterai un opposant, je l'espère constructif et lucide jusqu'à la fin de ce mandat.

M. le Maire : Je vous remercie M. Aguerre et je me permets de vous dire que j'ai été sensible à vos premiers mots concernant l'émotion dont vous parlez et que j'essaie bien sûr de contenir.

M. l'Adjoint, je pense que vous avez quelques commentaires à faire, moi j'en ferai quelques-uns également sur le ton qu'il convient, qui a été le vôtre et qui est le nôtre.

M. Soroste : Oui, je voulais faire des commentaires en réponse. D'abord, puisque moi aussi c'est mon dernier budget, j'ai ma petite émotion à moi aussi. Donc si vous permettez, je voudrais remercier tous les services parce qu'on a maintenu les finances là où elles sont, c'était important, par les temps qui courent et je tiens donc à remercier tous les gens qui travaillent avec moi.

En ce qui concerne les réponses, je reprends les interventions.

M. Bergé sur l'investissement, en ce qui concerne l'emprunt, on n'empruntera pas 12 M€, je vous rassure de suite. On n'a jamais fait 100 % dans l'histoire des budgets de la ville. Bien avant moi il n'a jamais été fait 100 % ; donc on n'empruntera pas les 12 M€, il n'y a pas de problème.

Quant à la densification, bien sûr que je partage votre avis à titre personnel. Je crois que s'il y a bien quelqu'un qui le partage, c'est M. le Maire. Et c'est pour cela qu'on a des augmentations des bases, c'est qu'il y a eu de la construction sur notre ville ; donc c'est dans l'agglomération, la ville qui a quand même le plus densifié. Donc je crois que ce que vous demandez, cela a été réalisé peut-être pas suffisamment à vos yeux mais cela a été réalisé.

Mme Pibouleau-Blain, j'ai fait de l'enseignement quand j'étais plus jeune mais je me permettrai de vous donner deux mauvaises notes, avec de l'humour madame. La première c'est que quand on parle d'endettement, il faut parler de 2 choses, c'est comme dans la famille, on s'endette suivant les revenus qu'on a. Donc quand vous dites sur le ratio d'endettement de la population, que Bayonne a un endettement ramené par euro par habitant au-dessus par rapport aux communes de la même strate, c'est vrai, mais en autofinancement nous sommes aussi nettement au-dessus. Donc il faut comparer les deux. Voilà donc je vous mets 10/20 sur l'endettement, vous avez tenu compte du ratio d'endettement, il faut tenir compte de l'autofinancement et je vous rassure, à Bayonne, nous remboursons les emprunts et nous sommes à moins de 7 ans. Vous regarderez les chiffres des communes environnantes et vous verrez si nous sommes mal.

En ce qui concerne la marge des établissements financiers, je ne suis pas maître de cela. On essaye de la faire baisser au maximum.

En ce qui concerne le crédit revolving, là une réponse technique ; vous me l'avez posée, je vous réponds. Effectivement dans la liasse budgétaire sur les opérations d'ordre il y a 9,5 M€ en dépenses à la page 16, il y a effectivement 9,02 M€ en recettes à la page 18 mais les 480 K€ qui manquent, je vous rassure, c'est la présentation qui est comme cela, c'est à la page 19. Voilà.

Donc vous rajoutez les 480 K€, ils n'ont pas été perdus ; donc les 480 K€ plus 9,02 M€, cela fait bien les 9,5 M€ que nous avons. Il n'y a pas d'écart, nous n'avons pas perdu les 480 K€.

En ce qui concerne la crise sociale, je ne vais pas rentrer dans ce débat-là. Je voudrais quand même rappeler que Bayonne, par rapport à des communes équivalentes, verse chaque année 5 M€ de subventions aux associations. Faites la comparaison avec des villes équivalentes et vous verrez que c'est exceptionnellement élevé, mais c'est notre ville, c'est la convivialité de notre ville et on y tient. Vous avez parlé du CCAS que c'est exponentiel ; moi je ne sais pas l'avenir, on en a parlé tout à l'heure, on peut empiler les dépenses mais il faut les financer les dépenses. Alors si on ne veut pas augmenter les impôts des Bayonnais, ce que tout le monde souhaite, moi le premier (on l'a réalisé tous ensemble depuis quelques années), si vous ajoutez des dépenses, il faudra bien trouver des finances : ou des nouvelles finances, ou remplacer des dépenses, en supprimer par d'autres, cela je laisse le débat. Mais en matière sociale, je vous rappelle les chiffres, c'est quand même 2,5 M€, ce n'est pas rien. Plus de 2 M€ pour la cantine scolaire. 5 M€ de subventions aux associations. Voilà ce que fait Bayonne pour quelques chiffres... ce sont quand même des montants très importants. Alors si on veut en rajouter, il faut en faire encore plus, il faudra trouver l'argent.

M. Barrère, je suis content d'entendre certaines de vos remarques d'améliorations sensibles par rapport à ce que vous disiez il y a quelques années. Mais vous aussi, la dette par habitant, je suis d'accord, est plus élevée que la strate mais je répète ce que j'ai dit à Mme Pibouleau-Blain, l'autofinancement que nous dégageons pour les Bayonnais est aussi beaucoup plus important.

En ce qui concerne le fait d'être trop prudent, je préfère être trop prudent que pas assez. Je n'ose pas imaginer ce que vous auriez dit ici si on avait prévu 2,5 M€ ou 2,1 M€ de droits de mutation l'an dernier et si on avait réalisé 1,5 M€ ; on m'aurait dit « cela ne va pas, vous n'êtes pas prudent, vous êtes fou, ce n'est pas sérieux ». Alors je préfère quand même que ce soit dans ce sens-là mais c'est vrai que c'est une prévision difficile dans un contexte difficile à appréhender ; on préfère quand même rester prudent. Prudent ne veut pas dire ne rien faire, moi j'ai un exemple les fêtes de Bayonne. Quant on est arrivé en 2008, moi quand je suis arrivé aux finances, les fêtes (vous savez que je suis Bayonnais, s'il y en a bien un qui y est attaché aussi c'est quand même moi), les fêtes coûtaient 1,8 M€. Je trouvais que c'était trop par rapport au budget de la ville. Donc cela ne veut pas dire ne pas faire les fêtes, on n'a pas diminué la qualité des fêtes, je ne crois pas, mais cela veut dire inciter les Bayonnais au travers de la commission extra municipale ad hoc de trouver d'autres financements, d'autres moyens ; on peut aussi être intelligent pour les recettes et pas forcément pour n'empiler que des dépenses. Et je crois qu'aujourd'hui les fêtes de Bayonne représentent moins de 1 M€ pour la ville et moi c'était l'objectif que j'avais personnellement sur ce poste très lourd. Et qu'est-ce qu'on a fait ? On a fait du développement durable financé. Parce que le meilleur moyen de maintenir les fêtes de Bayonne, c'est d'assurer un financement raisonnable pour les Bayonnais et surtout en période de crise, et que personne ne les remette en cause en disant que cela coûte trop cher. Donc, il fallait inciter cette réflexion, moi je suis très satisfait de voir cette évolution par exemple sur les fêtes de Bayonne et je le dis pour faire plaisir à Martine aussi, parce que le développement durable c'est aussi de la finance. Il faut assurer les fondamentaux financiers pour lui permettre à elle et à ses équipes d'avoir des idées. Il faut trouver les financements en face.

Voilà ce que je voulais dire à M. Barrère et je finirai avec M. Aguerre. M. Aguerre, je ne suis pas tout seul, mais je pense que tout le monde a apprécié les mots que vous avez employés. En matière financière, j'apprécie aussi que vous vous absteniez parce que c'est vrai que dans ce budget il ne peut pas y avoir que des choses qui ne vous plaisent pas. Donc je vous remercie et M. le Maire je dois dire la phrase nécessaire :

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, je demande au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2013 du budget principal, présenté dans le document ci-annexé, par nature et par chapitre.

M. le Maire : Je vous remercie tous de vos commentaires. Si je peux ajouter les miens au fur et à mesure des interventions, un petit peu au fil de l'eau, et que j'ai relevés.

Matthieu Bergé donc, l'augmentation des bases dues à l'augmentation de population. C'est vrai que notre population, depuis 95, a augmenté de 20 % et donc bien entendu les bases ont augmenté parallèlement. C'est une volonté politique, ce n'est pas le hasard et cela ne tombe pas du ciel. C'est le résultat d'une volonté politique.

Sur le fonctionnement, je n'ai pas entendu de critiques particulières de votre part. C'est un fonctionnement qui est maîtrisé, vous le savez, ce qui permet derrière d'investir dans de bonnes conditions et vous avez conclu en disant « est-ce que c'est un investissement de précampagne ou de prestige » ? De précampagne, je crois que vous avez compris qu'en ce qui me concerne, cela n'est pas une présentation de précampagne. De prestige non plus, parce que ce n'est pas ma nature et je ne suis guidé que par le bien-être des Bayonnaises et des Bayonnais qui m'ont fait confiance pendant presque 20 ans.

Vous avez dit quelque chose que je relève parce que c'est inexact. Vous avez dit que l'aménagement de la Floride, c'était la conséquence de la professionnalisation de Jean Dauger. Absolument pas, et si vous repreniez la plaquette de 2008, vous verriez bien que l'aménagement de la Floride faisait partie du programme alors qu'il n'était pas question de professionnaliser le terrain de Jean Dauger. Simplement, c'était de donner des facilités en termes de rugby et en termes de football, ce qui va être fait maintenant pour que notre jeunesse puisse trouver des conditions acceptables pour évoluer. Donc cela n'a rien à voir avec Jean Dauger.

Pour ce qui est de Mme Pibouleau-Blain, vous avez toujours quelques fâcheries avec l'endettement et donc quelques approximations que M. l'adjoint a relevées. Il vous a donné une note de 10/20. Habituellement c'est vous qui notez les autres, je pense, mais enfin ce n'est pas une note très généreuse, mais c'est vrai que...

Mme Pibouleau-Blain : D'habitude je donne 20/20 Monsieur !

M. le Maire : Bien sûr. Ce que je voulais dire, vous avez parlé de la fiscalité qui était élevée. Figurez-vous, et je vous en parle aujourd'hui très calmement, nous avons fait une étude très poussée avec un cabinet spécialisé, pour savoir réellement ce qu'il en était de la fiscalité. C'est très édifiant, et d'ailleurs, hors contexte budgétaire, parce qu'il n'y a aucune raison de le cacher, nous vous présenterons cette étude parce qu'elle relativise beaucoup de choses. Elle est très intéressante, notamment à supposer que vous décidiez de baisser notre taxe d'habitation qui en taux est haute par rapport à la moyenne, et la faire revenir dans la moyenne, en augmentant le foncier bâti qui est bas par rapport à la moyenne et bien on arrive à être dans les clous sur le foncier bâti et sur la taxe d'habitation.

Donc, on ferait un échange en baissant l'un et en augmentant l'autre, cela ne serait d'ailleurs pas très pénible par rapport au foncier bâti, mais c'est une question politique aussi, on arrive finalement à se retrouver dans une strate tout à fait normale donc de fiscalité pour notre ville. Mais on pourra en parler parce que c'est un sujet intéressant, et qu'il peut vous intéresser comme il nous a, nous, intéressés.

Pour ce qui est de la médiathèque, vous parlez de la médiathèque madame, vous savez que l'argent on ne le fabrique. Mais enfin quand vous savez que vous avez des réserves mutualisées à financer avant de toucher quoi que ce soit au musée Bonnat, ces réserves vont coûter 7 M€. Lorsque nous aurons fait les réserves, il va falloir s'attaquer au musée. Vous avez dit tous à juste raison « qu'il reste fermé le moins longtemps possible » et si possible pas 10 ans comme le Musée Basque. Sauf que cela va coûter combien la rénovation et l'agrandissement de Bonnat ? Entre 13 et 15 M€. J'additionne, nous sommes à 22 M€. Par les temps qui courent, je vous incite à la prudence avant de faire des promesses inconsidérées pour la réouverture de ce musée.

Donc il faut quand même être conscient que dans ce contexte là madame, nous avons un projet pour la médiathèque : il est à la Maison pour tous et nous avons fait une étude de programmation, elle est prête. Et si vous me donnez l'argent, on le fait demain. Mais c'est la vie : nous avons été là, il y en aura d'autres, il y en avait d'autres avant, il y en aura d'autres après et il faut bien qu'il en reste aussi à faire pour les autres. Nous n'avons pas les moyens aujourd'hui de tout faire et donc la priorité bien entendu c'est le musée Bonnat. On peut encore tenir 4, 5 ans avec la médiathèque que nous avons mais le musée Bonnat, c'est quand même je pense une richesse extraordinaire pour nous tous, et on ne peut pas le laisser fermé 10 ans. Donc la priorité des priorités, à mon avis, vous ferez ce que vous voudrez, moi je ne serai plus là, mais je pense que ce musée Bonnat, tous ensemble, il faut qu'on ait un consensus pour dire c'est impératif de rouvrir ce musée, étendu comme il est prévu, en conservant l'école, et de le réhabiliter dans sa muséographie. Donc je crois que c'est une des priorités du prochain mandat. Et comme on n'aura pas les moyens de faire beaucoup d'investissements, que celui-là au moins soit consensuel et que toutes les Bayonnaises et les Bayonnais disent : « et bien écoutez, l'argent qu'on a à mettre c'est là qu'on veut le mettre prioritairement ». Mais je le répète, c'est une décision qui vous appartiendra.

Ensuite M. Barrère, écoutez, cela m'a fait plaisir d'entendre que les critiques que vous avez exprimées pendant quelques années, étaient relativisées cette fois-ci. Vous dites qu'on sous-estime les droits de mutation. Vous savez par les temps qui courent (je pense qu'au Conseil général on a un peu la même tendance que nous, on en a parlé à table l'autre jour avec le président à Pau), on est prudent parce que dans le contexte de crise tel qu'il est aujourd'hui, et quand on discute un petit peu avec toute la promotion immobilière et également toutes les agences d'immobilier, tout le monde s'attend quand même à un tassement, il vaut mieux anticiper plutôt que d'être surpris et d'aller chercher par emprunt l'argent qu'on n'aura pas de ces droits de mutation par exemple. Donc je crois qu'il faut être prudent et je ne sais pas si c'est une vertu ; en tous les cas je pense que c'est plutôt une qualité surtout quand on gère l'argent des autres, ce qui est le cas.

Vous avez parlé de dégager de nouvelles marges de manœuvre grâce à l'économie. La compétence économique elle n'est pas ici, elle est à la communauté d'agglomération, vous le savez. Dieu merci qu'on travaille à mettre du foncier à disposition pour justement créer de l'emploi, de la richesse. Technocité, c'est quelque chose dont je sais que vous doutiez beaucoup, qui finalement malgré la crise, commence à se développer dans le cadre de l'aérospatiale, des matériaux composites, des systèmes embarqués.

Nous avons aujourd'hui la pépinière qui démarre, nous avons également la fabrique d'hélicoptère. Je suis allé signer avec Créaticité l'autre jour, c'est parti et cela démarre, l'inauguration se fera prochainement. Nous avons encore une ou deux entreprises dont nous espérons avant la fin de l'année, concrétiser l'arrivée sur Technocité et bien sûr chaque fois c'est de l'emploi qui est créé.

Nous y travaillons également sur Anglet : nous avons acheté 11 ha à l'Etat. Nous avons une zone artisanale à Anglet que nous allons mettre en place dès que le PLU d'Anglet aura été accepté.

On travaille également sur Izarbel, mais cela c'est hors périmètre mais c'est dans le cadre de l'agglomération quand même. Et puis on va développer les Landes de Juzan à Anglet, sur l'éco-construction avec Nobatek, avec l'ISA BTP, avec le lycée Cantau. Bref on va créer un pôle qui sera le premier pôle d'Aquitaine en matière d'éco-construction et là aussi bien entendu avec de la formation et avec de l'emploi derrière.

On travaille sur l'apprentissage. L'université des métiers, si ce n'est pas important cet investissement, qu'est-ce qu'il est ? Quand on voit le CFA de l'agglo, avec la Région, on le porte et on crée des gens qui auront du travail plus tard, parce qu'ils sont formés. Le drame c'est la non-formation des jeunes. Donc de ce côté-là je crois qu'on fait beaucoup de travail, notamment associé à la Région qui a cette compétence et nous travaillons d'ailleurs en matière d'économie la main dans la main avec la Région sur tous ces dossiers. Et je demande à Matthieu d'en témoigner.

Je terminerai par M. Aguerre. Vous avez parlé du jeu de rôle. Qui peut dire non ? Il se trouve que j'ai fait toute ma carrière dans la majorité, donc je n'ai pas été dans l'opposition. Je respecte par définition l'opposition qui s'exprime, mais par moment effectivement quand c'est trop accentué, quand c'est trop caricatural, je crois qu'elle perd en crédibilité. Et puis on est entre Bayonnais ici, quoi, on n'est pas à l'Assemblée nationale, on est entre Bayonnais et je pense que sortir la kalachnikov pour tout tirer, ce n'est pas une solution. Je pense qu'il vaut mieux cibler ces critiques plutôt que tout renvoyer n'est-ce pas, il n'y a rien à voir. J'espère, quelle que soit l'équipe qui sera là et celle qui sera dans l'opposition, que vous établirez des relations constructives et respectueuses parce que c'est comme cela qu'on peut travailler au service de nos concitoyens. Et d'ailleurs, ceux qui vous enverront ici ne vous enverront pas ici pour autre chose que cela. Voilà ce que je voulais vous dire et je vous remercie encore. Je sais que vous êtes un homme sensible, je crois que je le suis aussi. J'ai appris à me blinder, parce qu'on n'occupe pas ces fonctions pendant 20 ans si on ne met pas le gilet pare-balles, je le dis d'ailleurs en direction de toutes celles et tous ceux qui sont là, qui pourraient éventuellement me succéder. Je vous dis simplement que je suis heureux d'avoir présenté ce dernier budget. Pourquoi dernier budget ?

M. Millet-Barbé : Un peu de décence Mme Capdevielle. Elle sort les mouchoirs.

M. le Maire : Madame, très gentiment Mme Capdevielle, très gentiment quand je vois ce que j'ai essuyé ici de votre part quand j'étais député et maire. Est-ce que j'ai fait la moindre critique depuis que vous êtes parlementaire sur la politique du gouvernement ? Jamais, jamais madame.

M. Millet Barbé : Et pourtant il y a matière...

M. le Maire : Je crois que ces sourires entendus ou ces haussements d'épaules ne correspondent pas au niveau de la fonction que vous occupez. Bien.

Je vous propose maintenant que nous votions le budget principal.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé votent contre.

M. Aguerre s'abstient.

MM. Ugalde et Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

M. le Maire : En matière d'investissement, je vous montre ce petit graphique. En bleu c'est Bayonne et en rouge ce sont les villes de notre strate. C'est l'investissement de Bayonne par rapport à l'investissement des autres communes de la même strate.



Ne vous étonnez pas qu'on soit un petit peu plus endetté que celles-là. Mais l'endettement n'a pas servi à combler les trous du fonctionnement mais à équiper la ville et à l'embellir. Et à créer des emplois.

#### **4. Budget primitif 2013 – Budget annexe de l'eau.**

M. Soroste : Alors le budget de l'eau, je vais faire un résumé.

Ce budget s'équilibre globalement à 16,3 M€, investissement et fonctionnement confondus. En fait le budget de fonctionnement c'est 12 M€ de recettes et 11M€ de dépenses.

Les recettes de fonctionnement des 12 M€ (c'était 11,6 M€ en 2012) : nous sommes sur les mêmes bases, la facturation aux abonnés représente 10,7 M€ et la part perçue par la régie municipale représente 4,3 M€. Je vous rappelle que la particularité de ce budget, c'est que nous reversons des redevances sur les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 11 M€. Les charges de personnel représentent 1,7 M€ et les autres charges donc 200 K€. Au final, le virement à la section d'investissement de ce budget de fonctionnement ressort à 1,15 M€ et la capacité d'autofinancement brute de cette régie des eaux représente 1,8 M€. Donc cela reste à un niveau élevé par rapport à des ressources de 4 M€ pour 1,7 M€ au budget 2012 ; donc nous sommes sur les mêmes bases en ce qui concerne la régie de l'eau.

Pour les dépenses d'investissement : cette année nous prévoyons des investissements à hauteur de 4 M€ contre 3 M€ l'année 2012. Le remboursement du capital des emprunts c'est 270 K€ ; vous voyez que la régie a peu d'emprunt et les dépenses d'équipement sont le principal poste de ce budget d'investissement, c'est 3,5 M€ contre 2,4 M€ en 2012. Il s'agit de renouvellement des conduites de transport, d'amélioration du système de distribution, principalement. Le financement de ces dépenses d'investissement est prévu par l'autofinancement pour 1,5 M€, des subventions pour 210 K€ et le recours à l'emprunt est inscrit pour 1,6 M€. Donc nous prévoyons en autofinancement 1,6 M€ et en emprunt 1,6 M€. Donc le budget est parfaitement équilibré et l'endettement n'est pas alourdi dans cette régie qui fonctionne de manière financière très satisfaisante et même je crois de manière hors financière.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2013 du budget annexe de l'eau, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

M. le Maire : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Henri Etcheto, Mme Pibouelau-Blain.

M. Etcheto : Juste pour préciser qu'on n'a pas voté le BP, donc nous ne participerons pas, par voie de conséquence, au vote sur les budgets annexes, jusqu'à la n° 8 inclus.

Mme Pibouleau-Blain : M. le Maire, mes chers collègues, concernant le budget de l'eau je souhaite à nouveau vous mettre en garde contre une évolution inflationniste des coûts qui ne correspond pas aux ressources des usagers, plutôt elles en récession. Alors que les consommations diminuent, la part perçue par la régie municipale en recettes s'élève à 4,3 M€, soit une progression de 3,8 % s'expliquant partiellement, dites vous M. Soroste, par la revalorisation de la part variable.

En dépenses de fonctionnement ou d'investissement, la quasi-totalité des postes augmentent. On peut noter l'augmentation de 4,2 M€ contre 3,1 M€ au BP 2012 de la section d'investissement. L'équipement passant de 3,53 M€ à 2,45 M€ en 2012 et avec un nouveau recours à l'emprunt de 1,6 M€.

Alors moi j'éveille à nouveau votre attention sur la situation faite à des Bayonnais (j'ai déjà parlé plusieurs fois du budget de l'eau, là je le fais parce que pour ce dernier mandat), donc la situation faite à des Bayonnais, qui pour avoir une régie publique, sont particulièrement ponctionnés quand même. La dernière facture d'eau 2012/13 a un prix moyen de 4,46 €, contre de nombreuses communes à 2,88 € en régie publique dans les Pyrénées-Atlantiques et 3 € en moyenne en France. Donc Bayonne : 4,46 €. Moi je ne fais que constater, je dis simplement attention, on est vraiment très haut déjà.

En DSP quand même, des villes qui ne sont pas en régie, on pourrait s'attendre à ce que ce soit plus cher qu'à Bayonne puisque nationalement le constat est fait que les délégations de service public et les affermages coûtent plus chers que les régies publiques. Alors Biarritz fait mieux que nous à 4,16 €, et tandis qu'Anglet est à 3,65 € du m<sup>3</sup>, moi je rappelle 4,46 € pour nous en régie publique. Pour moi c'est problématique et c'est un véritable problème que la prochaine équipe aura à gérer, parce que la régie publique...

M. Labayle : Ce n'est pas la même chose.

M. le Maire : N'interrompez pas Mme Pibouleau-Blain, on répondra après.

Mme Pibouleau-Blain : Les calculs sont identiques, les moyennes sont identiques. Alors peut-être qu'on a des investissements supplémentaires, vous m'avez déjà expliqué cela, je le sais puisque je lis les factures, je les compare. A comparaison égale, à chiffres équivalents, voilà les moyennes, les factures sont à la disposition de tout le monde.

Alors s'ajoute à cela M. Le Maire, mes chers collègues, l'injustice d'une part fixe, qui quelque soit votre statut social, impacte fortement d'emblée la facture tandis qu'industriels et agriculteurs paient l'eau beaucoup moins cher que les particuliers. L'ACBA a également augmenté sa quote-part et oui les taux de TVA ont changé. Tout cela n'est pas notre faute, mais moi je dis simplement : c'est très cher maintenant. Et sont dans le collimateur ces taux de TVA des autorités pour 2013 à nouveau, l'Union Européenne réclamant la suppression des taux réduits de TVA, vous ne l'ignorez pas. Donc on va vers quelque chose qui va s'alourdir considérablement du fait des taux de TVA.

2013, plus de chômeurs, plus de précarité, une paupérisation d'une partie de la classe moyenne bayonnaise et un budget de l'eau que vous nous dessinez donc dans ces aspects budgétaires comme devant accroître les inégalités. Et oui c'est inquiétant, moi je m'inquiète qu'en France, l'accès à l'eau puisse accroître les inégalités. Il faudra que les députés se penchent là-dessus, c'est certain, notamment pour la modulation des factures. Mais aussi la ville, car selon le principe que vous appliquez, que vous rappelez tout le temps : l'eau paye l'eau. Oui c'est vrai, il n'y a pas que l'eau que l'on boit, il y a les équipements, les investissements divers mais encore une fois les moyennes sont calculées sur les mêmes chiffres. Donc on compare les villes avec les mêmes données. Nous sommes au plus haut. Selon le principe que vous appliquez, l'eau paye l'eau, moi je vous pose la question : jusqu'où irons-nous pour faire monter le prix de ce service vital ? Nous sommes vraiment en haut de ce qu'il est possible de faire.

M. le Maire : Vous voulez dire un mot M. Soroste ? Moi je vais en dire un après.

Mme Gibaud-Gentili : Je peux répondre M. le Maire ?

M. le Maire Oui, oui allez-y.

Mme Gibaud-Gentili : Je vous rappelle quand même que sur les parts dans le prix de l'eau, effectivement c'est 40 % pour l'eau potable qui revient à 1,56 € TTC, 45 % pour l'assainissement et 15 % pour les taxes.

Effectivement si vous comparez le prix de l'eau dans des communes qui sont autour de nous, moi je vous dis madame très clairement qu'entre une régie et une DSP, au niveau du fonctionnement, les frais sont les mêmes. Là où effectivement la différence se fait, c'est sur les investissements. A Bayonne, le choix est fait, dans nos investissements, du renouvellement de nos canalisations, en particulier d'avoir un taux de renouvellement qui tourne autour de 80 ans. C'est-à-dire qu'au bout de 80 ans il me paraît légitime, à la Ville de Bayonne, de changer ces canalisations. Cela évite les fuites et puis cela évite de faire porter les investissements sur les générations futures. Et bien cherchez madame puisque vous avez l'air d'être intéressée par la chose, demandez à Biarritz et demandez à Anglet quel est le taux de renouvellement des canalisations. Moi je le connais, je ne veux pas vous le dire. Mais vous pouvez multiplier par plus de 2. Est-ce que c'est responsable ? Première réponse sur les investissements.

Deuxième élément : que fait la Ville de Bayonne pour ces usagers ? Grosso modo cela représente quand même 400 000 € par an sur le budget de la régie. Nous participons au fonds de solidarité à hauteur de 9 500 € par an. Pas de facturation de frais d'accès au service, ce qui représente approximativement 35 €. Sur les autres communes, les délégataires systématiquement vous prennent 35 € pour les frais d'accès au service, à Bayonne il n'y en a pas. La mise en place des dégrèvements pour fuite après compteur, cela représente 10 000 € par an. La non-individualisation des compteurs collectifs, cela représente 200 000 € par an, madame. La remise gracieuse accordée aux familles qui n'entrent pas dans le dispositif FSL c'est 4 000 € et les admissions en non-valeurs et abandons de créances, cela représente 80 000 €. Cela fait 400 000 € par an, madame, qui sont consacrés aux usagers. Cherchez-le à la Ville de Biarritz et à la Ville d'Anglet.

M. le Maire : Manifestement vous connaissez la question, je vous félicite.

Mme Gibaud-Gentili : Oui M. le Maire.

Mme Pibouleau-Blain : Si vous m'autorisez simplement, tout cela je le sais...

M. le Maire : Vous savez tout, c'est extraordinaire.

Mme Pibouleau-Blain : Non j'ai lu les rapports, je connais la situation.

M. le Maire : Mais elle, elle gère la régie, madame !

Mme Pibouleau-Blain : M. le Maire, laissez moi dire ce que j'ai à dire.

Madame je suis entièrement d'accord avec ce que vous expliquez. J'ai simplement dit qu'actuellement, en France, la Ville de Bayonne est au plus haut de ce que l'on peut demander dans les factures d'eau. Ma question a donc été double : il faudra que les députés fassent quelque chose pour la modulation du prix de l'eau, et deuxièmement, il faudra que la Ville de Bayonne aussi se lance dans une réflexion parce qu'on ne pourra plus augmenter la facture d'eau pour une grande moyenne des Bayonnais qui ne pourra plus payer. Voilà ce que j'ai dit.

Je ne dis pas que rien n'est fait. Je sais très bien que vous avez entrepris la protection des captages, que vous avez entrepris la rénovation des transmissions. Il n'empêche qu'à Bayonne l'eau est très chère, c'est tout. Alors encore une fois il va falloir réfléchir à cela.

M. le Maire : Bien je vous remercie. Qui c'est qui veut s'exprimer ? Vous levez le doigt, on vous donne la parole. Vous voulez parler Mme Bisauta ?

Mme Bisauta : Non non, je dis on peut consommer moins et c'est une façon de faire baisser la facture.

M. le Maire : Oui, exactement d'ailleurs les gens consomment moins et pas simplement ici. Vous avez quelque chose à rajouter M. Soroste ?

Mme Pibouleau-Blain : Ils consomment moins et ils payent plus cher.

M. Soroste : Je veux simplement rajouter, toujours pareil, quand on compare les choses il faut les comparer exhaustivement et de manière objective, sinon vous avez des éléments de réponse qui vous arrivent. C'est une régie à laquelle les Bayonnais sont attachés depuis des dizaines d'années et moi je constate qu'elle est bien gérée. Alors après, je comprends qu'il faut tenir compte de la capacité contributive, mais de manière générale moi je sais que l'esprit ici, on tient compte en période de crise de la capacité contributive des Bayonnais. Mais cela c'est l'autre volet, il faut tenir compte de la capacité contributive des gens mais ce sont d'autres manières de les traiter. Il y a les prix puis après il y a le social. C'est l'autre manière de les traiter, mais j'écoute ce que vous dites car on sait bien qu'il y a des gens en grandes difficultés. On en a tenu compte avec les cantines scolaires, et bien s'il faut en tenir compte pour l'eau, et bien on réfléchira et on trouvera des solutions.

M. le Maire : Je crois qu'on a, à peu près, terminé pour l'eau. Il y a une chose que vous ne nous avez pas dite madame : quand vous allez au restaurant, si vous prenez un Tursan vous le paierez moins cher qu'un Bordeaux. Et ici vous buvez de l'eau de source, vous ne buvez pas de l'eau prélevée dans la Nive et traitée dans l'usine de la Nive. Vous buvez de l'eau de source que des gens astucieux sont allés chercher il y a presque un siècle là bas à Ixassou et à Cambo. Nous buvons de l'eau de source, et la qualité ça se paie madame.

Deuxièmement, nous sommes obligés quand même de vous dire qu'une régie c'est 42 personnes dans le cadre de la fonction publique, avec les mêmes revalorisations que celles et ceux qui travaillent ici. Et donc tout cela impacte tous les ans à effectifs constants les charges qui pèsent sur la régie. Et puis il y a les raccordements en plomb. Cela ne se fait pas tout seul, ce sont des travaux. Vous avez les canalisations, il faut aller les chercher là-bas et les renouveler. Vous avez également donc bien sûr la protection, et Dieu sait qu'on a délibéré souvent, la protection du périmètre des sources.

Et tout cela qu'est ce que vous voulez que je vous dise, cela se paie. Mais aujourd'hui dans la facture, ce qui pèse le plus lourd ce n'est pas l'eau, ce qui pèse le plus lourd c'est l'assainissement. Et c'est ça qui est la vérité.

Mme Pibouleau-Blain : Les taux de TVA vont vraiment exploser.

M. le Maire : Alors pour ce qui est de la modulation des prix de l'eau, autrement dit : on paie l'eau en fonction de ses revenus. C'est cela ? Oui enfin bon... enfin c'est cela ! C'est ce que vous nous dites. Alors moi je vais vous dire, si on rajoute cela pour l'eau comme on le rajoute pour le reste, on va finir par avoir des gens qui vont aller trouver l'employeur en lui disant « monsieur, vous me payez trop, je voudrais descendre d'un cran pour avoir un certain nombre d'avantages que les autres ont et que je n'ai plus ». Mais madame, c'est la vérité, c'est comme cela. Il ne faut pas tomber dans ce panneau qui consiste à dire que tout est proportion à vos revenus. Je ne pense pas.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Aguerre s'abstient.

Adopté à la majorité.

## **5. Budget primitif 2013 – Budget annexe des parcs de stationnement.**

M. Soroste : Deuxième budget annexe, le budget auquel vous êtes habitués, les parcs de stationnement.

Budget de fonctionnement : total des recettes, c'est 3 M€, les dépenses de fonctionnement c'est également 3 M€. Donc c'est essentiellement les droits de stationnement qui font le total des recettes et c'est 1 M€ pour les charges de personnel et 2 M€ pour les dépenses de gestion courante.

Avec ces chiffres nous avons une capacité d'autofinancement prévisionnelle de 738 K€, nous avons prévu 720 K€, donc nous sommes dans les mêmes zones. Et en ce qui concerne les investissements, l'an dernier nous avons des investissements pour 5 M€ et cette année nous prévoyons 5,5 M€ qui s'équilibrent par le produit des amendes de police pour 1,4 M€, les emprunts pour 3,4 M€ et l'autofinancement pour 700 K€ comme je l'ai dit tout à l'heure. Voilà comment s'équilibre le budget d'investissement pour 5,5 M€.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2013 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.2331-10 du code précité, il convient d'approuver la reprise partielle du produit des amendes de police en section d'exploitation, pour un montant prévisionnel de 78 K€, afin de financer les dotations aux amortissements des parcs bâtis.

Mme Pibouleau-Blain ne participe pas au vote.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Aguerre s'abstient.  
Adopté à la majorité.

M. le Maire : Je vous reparle de Paulmy. Les travaux de rénovation, d'extension et de modernisation de Paulmy se terminent, il y en a quand même pour 2 M€. Egalement pour ceux qui passent boulevard Alsace-Lorraine, vous voyez que le parc Belfort arrive maintenant à son dernier niveau, donc les travaux marchent très, très bien. C'est quand même un investissement pour la ville pratiquement de 4,5 M€, je crois, même plus en TTC mais nous aurons quand même 270 places qui nous seront très utiles sur Saint-Esprit qui manque cruellement de places de stationnement en surface. Voilà, ces deux parcs seront terminés Paulmy pour l'été et Belfort pratiquement d'ici un an sera ouvert. Voilà ce qu'on peut dire sur ces stationnements.

#### **6. Budget primitif 2013 – Budget annexe de l'assainissement non collectif.**

M. Soroste : En application des articles L.2312-1 à 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2013 du budget annexe de l'assainissement non collectif, tel que présenté en note de synthèse et comportant qu'une section de fonctionnement équilibrée à 53 K€.

Mme Pibouleau-Blain ne participe pas au vote.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne participent pas au vote.

Adopté à la majorité.

#### **7. Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Fixation des montants des redevances et des aides à la réhabilitation d'installations.**

M. Soroste : Le SPANC étant un service public industriel et commercial faisant l'objet d'un budget annexe équilibré, les redevances permettent d'assurer la facturation des activités du service. De plus, afin d'inciter les propriétaires bayonnais à réaliser des travaux de réhabilitation, la Ville se propose de les subventionner.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter les montants des redevances et des aides à la réhabilitation d'installations, tels que présentés en note de synthèse

Mme Pibouleau-Blain ne participe pas au vote.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne participent pas au vote.

Adopté à la majorité.

#### **8. Vote des taux d'imposition pour l'année 2013.**

M. Soroste : Suite à la communication des bases d'imposition prévisionnelles par les services fiscaux, il convient de fixer les taux applicables en 2013 pour les impôts directs locaux.

Il est proposé, pour la quatrième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, qui resteront donc au même niveau qu'en 2009. Il est demandé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2013 comme détaillés en note de synthèse.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne participent pas au vote.

Adopté à la majorité.

## **9. Subventions attribuées pour l'année 2013.**

M. Soroste : Compte tenu de l'intérêt que représente la vie associative pour l'ensemble des Bayonnais, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations figurant dans le tableau joint à la note de synthèse. Leur total s'élève à 4 082 974 €. Par ailleurs, il est proposé l'inscription d'un crédit de 6 300 € en faveur des établissements scolaires bayonnais du second degré, publics et privés, pour l'organisation de voyages éducatifs, le renouvellement de la subvention aux établissements scolaires privés, au titre du soutien à la restauration scolaire, soit 181 000 € ainsi que les subventions pour le Centre communal d'action sociale pour 2 500 000 € et la Caisse des écoles pour 33 000 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux établissements publics et aux établissements d'enseignement privé telles que détaillées en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de financement nécessaires.

M. Aguerre : On va essayer d'être un peu plus léger que l'année dernière parce qu'on avait eu des échanges un peu denses sur ce sujet et là je veux juste dire aujourd'hui que je suis heureux de constater que les débats que nous avons eu justement l'année dernière sur cette même délibération ont porté leur fruit.

En effet, la compagnie des Lézards qui bougent, qu'à l'époque j'accusais de peu s'impliquer dans le quotidien de nos concitoyens, a décidé de monter Andromaque en collaboration avec les habitants de la cité Breuer. Alors je tiens à féliciter les responsables de cette compagnie car cette initiative est un beau projet et je leur souhaite la plus grande des réussites même s'il y sûrement pas mal de choses à améliorer dans leur fonctionnement.

En ce qui concerne le marché médiéval dont nous avons parlé également l'année dernière, je serai tenté de dire qu'il n'y a pas grand chose de nouveau sous le soleil, si ce n'est que j'ai assisté quand même à deux réunions organisées par Sophie Castel. Ces réunions se sont avérées très intéressantes et très constructives.

Il en est ressorti qu'autour de ce marché médiéval qui malgré tout draine beaucoup de monde, il serait judicieux de créer un évènement culturel et festif plus ambitieux afin de faire de ce créneau du 14 juillet, un rendez-vous estival incontournable à Bayonne. Donc je pense qu'il y a du travail à faire et je ne désespère pas d'aller dans ce sens-là.

Une petite remarque pour terminer M. le Maire, je trouve quand même que les subventions attribuées aux associations des anciens combattants n'ont rien à faire dans le secteur culture animation. D'ailleurs, je pense que cela permettrait de donner un peu plus de subventions aux Ethiopiennes qui le méritent bien.

M. le Maire : Merci M. Aguerre. Je ne sais pas s'il y a des anciens combattants dans la salle... il n'y a que Pierre Pommiez qui ne doit pas être d'accord. Ce sont des associations, il y a un devoir de mémoire, ce sont des frais de fonctionnement qu'on leur attribue, 1 000 € pour les timbres, pour les enveloppes, cela ne va pas chercher bien loin. Ce n'est pas cela qui véritablement pèse dans le budget des subventions.

Par ailleurs, sur le marché médiéval, on est 100 % d'accord, je pense que l'intérêt c'est que ça fasse venir du monde. Il faut bien attirer du monde l'été autour du 14 juillet. C'est bien qu'il y ait du monde dans Bayonne et cela fait venir du monde. Je ne dis pas que je ferai des dizaines de kilomètres pour y aller mais enfin il y a du monde.

Deuxièmement, c'est vrai que si on arrivait à créer quelque chose d'un petit peu plus culturel que ça ne l'est, ce serait M. l'adjoint à la culture, bienvenue dans les animations estivales de notre ville. Cela s'est amélioré mais il reste encore à faire.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.  
Adopté à la majorité.

#### **10. Remises gracieuse de créances.**

M. Soroste : Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement aux demandes émanant de familles en difficulté financière et ainsi de leur accorder les remises partielles telles que fixées en note de synthèse, soit un montant total de 7 197,71 €.

M. le Maire : Qu'est ce que vous voulez, ce ne sont pas des sommes considérables, ce sont des familles en difficulté ; je pense que nous sommes tous d'accord pour ces remises gracieuses de créances.

Adopté à l'unanimité.

### **CULTURE ET PATRIMOINE**

#### **11. Crypte du cimetière Saint-Léon - Acquisition et pose d'une fresque et demandes de subventions.**

M. Pommiez : Afin de commémorer le centenaire de la guerre 1914-1918, le Souvenir français sollicite la Ville pour l'acquisition et la pose, dans la crypte du cimetière Saint-Léon, d'une fresque de l'artiste Pierre-Yves Fontaine, nécessitant quelques travaux préalables (pour un montant total de 25 000 €, détails en note de synthèse).  
Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à réaliser les démarches nécessaires à cet achat et à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des partenaires potentiels.

M. le Maire : M. Soudre, on va décrypter !

M. Soudre : On a parlé des anciens combattants il y a un instant, là nous sommes dans la crypte de Saint-Léon, je voudrais qu'en fin de compte les anciens combattants entretiennent le devoir de mémoire. Pour rester dans la question du devoir de mémoire je tiens à signaler, je ne sais pas si toutes les personnes qui sont dans le conseil municipal le savent, que même à l'intérieur de la crypte Saint-Léon, existent les dépouilles de certains soldats, notamment des soldats d'origine africaine qui ont été enfermés contre leur gré dans le camp dit du Polo Beyris (quelqu'un a parlé en anglais tout à l'heure alors excusez moi mon allemand), qui était le frontstalag je crois 222.



Donc je tiens à saluer à ce titre le travail que fait un collectif de personnes qui se réunissent dans la maison de la vie citoyenne du Polo Beyris, question sur laquelle je crois que Pierre Pommiez est votre porte-parole. Je tiens à saluer le travail que font ces gens qui sont dans le travail de mémoire : donc le Souvenir Français, les associations d'anciens combattants et beaucoup d'autres personnes sont là pour porter ce souvenir de mémoire qu'en tant que républicain, je ne peux que saluer.

M. le Maire : On s'associe à ce que vous venez de dire M. Soudre. Donc pour rester dans l'allemand : danke schön.

M. Pommiez : Il faut peut-être préciser que la Ville de Bayonne apporte son soutien aussi à ce collectif, un soutien modeste car ils n'ont pas de gros besoins mais enfin nous avons répondu présents à leur demande.

M. le Maire : Par ailleurs, je ne sais pas s'il y en a beaucoup ici qui ont connu le camp, une fois qu'il a été désaffecté, parce que le camp à Polo Beyris est resté bien longtemps après que la guerre soit terminée. Moi j'étais né en 39 mais je me rappelle avec des amis qui étaient là-bas, Ninous, tiens qui habitait à côté, on allait jouer l'après-midi là-bas dans le camp avec les barbelés, les miradors. Moi j'ai vu cela, à Polo Beyris. Je ne sais pas s'il y en a beaucoup qui l'ont vu mais moi je l'ai vu. C'est le privilège de l'âge, je ne vous le fais pas dire. Vous le pensiez tous, mais moi je vous le dis. Comme disait un chanteur : « je vous parle d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître ».

Adopté à l'unanimité.

## **12. Exposition Izarra - Convention de partenariat avec le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et la société Izarra-Rémy Cointreau.**

Mme Demont : Dans le cadre du centenaire de la marque de liqueur Izarra, la Ville, le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et la société Izarra-Rémy Cointreau sont convenus d'un partenariat pour l'organisation d'une exposition qui sera accueillie au Musée Basque du 16 avril au 19 mai 2013. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention correspondante et d'autoriser M. le Maire à la signer avec les partenaires de la manifestation.

Mme Capdevielle : Cela s'arrose.

M. le Maire : Oui, vous aimez l'Izarra ? Vous connaissez l'Izarra ? J'ai connu un jour un journaliste du Tour de France qui, quand il y avait étape à Bayonne, buvait dans la nuit une bouteille d'Izarra verte, dans la nuit, et il reprenait la route le lendemain pour faire l'étape suivante. Il est mort, il s'appelait Antoine Blondin. Mais vous n'étiez pas nés.

Adopté à l'unanimité.

### **13. Musée Bonnat-Helleu- Convention d'objectifs avec l'association « Société des Amis du musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne ».**

M. Etchegaray : Nous avons rencontré, tout à l'heure avec Mme Rivière, le président de cette association, qui s'est constituée récemment, avec lequel on a effectivement vérifié le contenu de cette convention qui vous a été jointe en annexe et donc on vous demande simplement d'approuver les termes de cette convention.

Adopté à l'unanimité.

### **14. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une œuvre attribuée à Giorgio Giulio Clovio au musée Louvre-Lens.**

Mme Demont : Dans le cadre de sa première grande exposition internationale, se tenant de mai à septembre 2013 et consacrée à Pierre-Paul Rubens, le musée Louvre-Lens a sollicité le prêt de l'œuvre « L'Enlèvement de Ganymède », dessin appartenant aux collections du musée Bonnat-Helleu et attribué à Giorgio Giulio Clovio. Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce prêt dans les conditions décrites en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. le Maire : A ce sujet j'ai reçu un coup de téléphone l'autre jour, j'ai été un peu surpris sur mon portable, d'avoir Bernard-Henri Lévy qui m'appelait. Et oui madame, c'est comme cela, je vais vous dire pourquoi : parce qu'il est responsable, il organise pour les 40 ans de la fondation Malraux, à la fondation Maeght chère à notre ami Ugalde, une exposition de différents peintres extrêmement connus et notamment Goya. Et il voudrait qu'on prête un tableau de Goya qui est ici, que beaucoup connaissent, qui est un magnifique tableau, immense. Il nous a demandé le prêt de ce tableau, mais je ne sais pas si on peut le prêter ou pas parce que vous savez que certains tableaux, qui sont des dons de Bonnat lui-même, ne doivent pas quitter le musée, sauf autorisation du ministère de la culture. Cela vaudra l'occasion de demander à Mme Aurélie Filippetti bien entendu de nous donner l'autorisation, et l'assurance sera prise en compte, je vous rassure, par l'exposition et non pas par la Ville de Bayonne. Donc j'espère qu'on pourra répondre favorablement à la demande de Bernard-Henri Lévy.

Adopté à l'unanimité.

### **15. Musée Bonnat-Helleu – Présentation d'œuvres au Salon du Dessin 2013 – Convention avec l'organisateur.**

Mme Demont : A l'occasion de son édition 2013, le Salon du Dessin a sollicité le musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne, afin de présenter 44 œuvres, dont la liste est jointe en annexe de la présente délibération, pour une valeur d'assurance totale de 1 070 500 €.

Le choix s'est porté sur les œuvres de Paul-César Helleu et d'artistes de son entourage. Il est demandé au conseil municipal d'accepter ces prêts aux conditions définies dans la convention, annexée à la note de synthèse, et d'autoriser M. le Maire à la signer avec la société du Salon du Dessin.

M. Etchegaray : Rapidement pour dire à tous les collègues, je pense qu'ils ont déjà reçu une information, qu'ils peuvent participer à ce Salon du Dessin et il suffit qu'ils nous le disent. Parce qu'évidemment, c'est un moment extrêmement fort de l'actualité culturelle de notre pays mais en particulier pour notre musée puisque ces œuvres-là, qu'on n'aura pas vues encore, parce que le paradoxe c'est que ces œuvres-là n'ont pas pu être présentées ici parce que le musée est fermé, on l'a rappelé tout à l'heure. Par contre ces 44 œuvres seront présentées à l'occasion de ce salon et du reste ce sera un des moments forts de ce salon qui est extrêmement connu et prisé par tous les spécialistes. Alors je dis tous les collègues sont, s'ils le souhaitent, invités à participer au vernissage.

M. le Maire : Au Salon du Dessin, et dieu sait que le musée Bonnat en comporte des magnifiques et c'est une des plus belles collections de dessins des musées de France.

Adopté à l'unanimité.

#### **16. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Jean-François Salmson.**

Mme Touraton : M. Jean-François Salmson propose en don à la Ville de Bayonne six boîtes de clichés sur plaques de verre datant des années 1900, pouvant enrichir le fonds photographique du Musée Basque. Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, et sous réserve de l'avis de la commission scientifique régionale des Musées de France, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ce don pour le musée et de remercier, au nom de la Ville, M. Jean-François Salmson.

Adopté à l'unanimité.

### **EDUCATION ET VIE SOCIALE**

#### **17. Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2013-2014.**

Mme Dumas : Il y a un an nous avons installé la sectorisation dans nos écoles de Bayonne pour avoir une meilleure répartition des enfants dans les écoles. Il faut savoir qu'aujourd'hui le ratio des enfants scolarisés hors de leur école est passé de 52 % à 44 %, mais d'autre part nous nous étions engagés à porter des ajustements à cette organisation. Je vous propose dans les ajustements, d'avoir trois commissions de dérogation au lieu de deux afin de donner des réponses plus rapides aux parents demandeurs, de prendre en charge les enfants de l'ITEP Idekia un peu comme les enfants qui vont dans les CLIS et d'autre part des ajustements de secteurs en fonction un peu des livraisons de certains programmes immobiliers, à savoir le périmètre de l'école Marie Curie et de la Citadelle, celui de l'école Brana et de l'école Cavallès, et celui de l'école Petit Bayonne et de l'école du Prissé.

Donc il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation pour l'année 2013-2014, de déterminer le ressort des établissements scolaires et de fixer pour ce faire, les limites des périmètres scolaires telles que définies.

Mme Thicoipé : Mes chers collègues, une petite intervention pour vous dire que sur cette délibération, nous ne boudons pas notre plaisir et que nous nous réjouissons avec vous de fêter l'anniversaire des un an de cette jeune sectorisation scolaire, dont nous réclamions, il est vrai, la mise en place, depuis bien longtemps de ce côté-ci de la table.

C'est donc Mme Dumas, avec une joie non dissimulée, que nous voterons pour l'adoption de ce nouveau règlement qui va dans le bon sens, celui de la précision et de la nécessaire souplesse des conditions de dérogations, et de leur rapidité notamment en direction des publics qui sont en difficultés spécifiques et que vous avez cités et mentionnés en annexe, le tout avec des ajustements de périmètres que nous trouvons cohérents.

Toutefois, s'il en va de notre bonne foi politique de rendre aujourd'hui un hommage en ce domaine, à vous Madame Dumas ainsi qu'au formidable travail qui a été fourni par les services des affaires scolaires, croyez bien qu'il nous est permis aussi de penser que beaucoup de travail reste à faire. Et donc, c'est en soulignant les missions fondamentales de l'école qui est celle de la recherche du progrès que nous en terminerons, puisque soyez-en assurés, nous avons l'ambition de faire encore mieux si les Bayonnais nous en donne mandat aux prochaines élections évidemment.

M. le Maire : Merci à vous Mme Thicoipé. Vous savez, on n'est pas en discussion sur ce sujet-là. Vous étiez pour une sectorisation de principe et nous de nécessité. Vous l'avez réclamé parce qu'elle était de principe et nous nous l'avons appliqué quand elle était de nécessité. Finalement tout le monde est content. Vous l'êtes et nous aussi. Ne boudons pas notre plaisir.

M. Soudre : Juste pour dire que pour avoir participé avec une autre élue, Stéphanie, sur cette question l'année dernière (j'entends qu'on aura trois réunions cette année, c'est cela), je tenais à saluer le travail qu'avaient fait les services pour cette commission. Beaucoup de choses avaient été préparées, donc ce travail s'était fait en bonne entente notamment avec le représentant de l'Education Nationale et les élus concernés. Henri voulait peut être rajouter un mot.

M. Etcheto : Juste pour répondre à M. le Maire qui voudrait opposer le pragmatisme dont il serait détenteur et le dogmatisme, le vilain dogmatisme, qui serait le nôtre.

M. le Maire : Non, je n'ai pas dit cela.

M. Etcheto : On a des principes et on les connaît. Disons qu'on avait anticipé les choses ; la façon de penser, le principe, c'est simplement du pragmatisme par anticipation.

M. le Maire : C'est une façon de voir les choses.

M. Etcheto : Oui tout à fait, peut-être qu'on avait vu ces problèmes et on les avait compris parce que peut-être aussi, on y réfléchit à d'autres niveaux, sur d'autres collectivités territoriales.

Bayonne ne pouvait pas échapper bien évidemment, surtout d'ailleurs avec les problématiques de mouvements de population, de populations nouvelles, qui se passent. On ne pouvait pas échapper à ce mouvement, ce n'est pas une ville figée forcément.

M. le Maire : Je suis content que la politique que je mène depuis 20 ans, vous amène à avoir de temps en temps raison avant nous, mais pas souvent.

M. Etcheto : De plus en plus visiblement, si on fait le bilan des délibérations de la dernière année.

M. le Maire : Vous vous attribuez beaucoup de mérite. Ecoutez, je vous donne un conseil d'ancien : restez humble, restez modeste. Dans un an il va se passer beaucoup de choses.

M. Etcheto : On va prendre exemple sur vous.

M. le Maire : Je n'en demande pas temps qu'on prenne exemple sur moi. D'abord ce qui est unique ne se reproduit pas.

Je sais que M. Ugalde a apprécié cette chicuelina.

M. Ugalde : C'est plus de la personnalité....

M. le Maire : Les autres ne vous encombreront pas je vous rassure, ils ne sont pas Bayonnais.

Adopté à l'unanimité.

### **18. Programme de réussite éducative - Convention avec l'Education nationale et l'Apféé dans le cadre du dispositif Coup de Pouce CLÉ pour l'année scolaire 2012-2013.**

Mme Dumas : Le Coup de Pouce CLÉ (Club de Lecture et d'Écriture) constitue une action de prévention des échecs précoces en lecture et écriture, afin d'accompagner certains enfants du cours préparatoire, dits "fragiles", car éloignés de la culture écrite. Le détail de cette action est décrit dans la note de synthèse. Devant le succès de l'opération les années précédentes, 6 clubs Coup de Pouce CLÉ sont reconduits à l'identique pour l'année scolaire 2012-2013. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante, avec l'Education nationale et l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (Apféé).

Adopté à l'unanimité.

### **19. Convention de partenariat dans le cadre du module d'accompagnement des élèves temporairement exclus du collège Albert Camus.**

Mme Dumas : La Ville de Bayonne a impulsé depuis septembre 2012, une réflexion commune, avec le collège Albert Camus et différents partenaires, pour proposer un dispositif d'accompagnement des élèves temporairement exclus du collège, s'inscrivant dans la continuité d'autres mesures éducatives mises en place par le collège. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec les partenaires impliqués dans cet accompagnement.

M. le Maire : Il y a une question que je pose, mais très rapidement. Ils sont nombreux ?

Mme Dumas : Une dizaine par an. C'est pour éviter de laisser ces enfants dans la rue et certains pourraient imaginer qu'ils sont en vacances pendant cette période-là.

Adopté à l'unanimité.

## **20. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Patronage Laïque des Petits Bayonnais.**

M. Millet-Barbé : L'association Patronage Laïque des Petits Bayonnais joue un rôle essentiel dans l'accueil des enfants et des jeunes à Bayonne, son action faisant partie intégrante de la politique municipale en matière éducative pour le public enfance-jeunesse. C'est pourquoi, la Ville met à sa disposition un certain nombre de moyens lui permettant de mener à bien son activité d'accueil de loisirs pour les mineurs. Aujourd'hui, il convient de repréciser les termes de ce partenariat suite à l'évolution de l'activité de l'association, de ses dépenses de fonctionnement et aux nouvelles dispositions du contrat Enfance-Jeunesse. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens pour les années 2013-2014 avec le Patronage Laïque des Petits Bayonnais. Et nous intervenons à hauteur de 350 000 € cette année, en termes de financement.

Adopté à l'unanimité.

## **21. Cession à titre gratuit d'ordinateurs par la Ville à des associations.**

Mme Durruty : La Ville a récemment procédé au renouvellement du parc informatique des deux cyberbases municipales. Dans une logique de développement durable et en cohérence avec le plan d'actions Agenda 21, il est proposé de céder gratuitement le matériel remplacé aux quatre associations qui sont Toit pour tous, Surfer solidaire, Chemins de l'Europe et Enfance de l'Art. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette disposition.

Adopté à l'unanimité.

## **22. Jeunesse - Convention de partenariat avec la région Aquitaine pour l'opération Sac Ados 2013.**

M. Jaussaud : Au titre de sa politique jeunesse, la Ville de Bayonne souhaite favoriser l'autonomie des jeunes. L'opération « Sac Ados » s'adresse aux Bayonnaises et aux Bayonnais de 16 à 22 ans n'étant jamais partis en vacances hors encadrement familial ou professionnel. La Région, dans le cadre de sa politique temps libre solidaire en Aquitaine a retenu la ville de Bayonne pour l'attribution de 10 packs relatifs à cette opération en 2013. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

M. Bergé : Comme vous le disiez précédemment M. le Maire, il y a quand même généralement de bonnes coopérations entre la région Aquitaine et notamment l'Agglomération en termes de développement économique, également affaires culturelles avec le dossier de l'Atalante comme on a pu le vivre dernièrement.

Mais c'est vrai que la région Aquitaine est beaucoup moins connue pour tous ces dispositifs notamment à l'égard des politiques de la jeunesse, et même des politiques culturelles. C'est pour cela que je me permets de le souligner parce qu'on connaît tous les contextes budgétaires.

C'est quand même une politique spécifique qui permet aux jeunes gens qui sont exclus du monde des vacances de pouvoir partir en autonomie ; c'est un service qui est mis à disposition des autres collectivités pour développer leur propre politique jeunesse. Et juste pour vous dire quand même l'engagement fort de la région Aquitaine, c'est un dispositif sur l'année 2012 où nous avons ouvert 200 packs « Sac Ados » et nous ouvrons cette année plus de 400 packs « Sac Ados ». Juste dire que vu qu'il y a plus d'une centaine également d'organismes qui sont inscrits dans ce dispositif, qu'avec 10 packs la ville de Bayonne se trouve bien dotée par rapport au territoire aquitain.

Je voulais le souligner parce que très rarement on souligne l'action de la région Aquitaine sur ce type d'actions.

M. le Maire : Voilà qui est fait et bien fait. Je vous remercie

Adopté à l'unanimité.

## POLITIQUE DE LA VILLE

### **23. Attributions de subventions aux associations par la Ville dans le cadre de l'appel à projets 2013 du CUCS (rapporteur : M. Millet-Barbé).**

M. Millet-Barbé : Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), le GIP-DSU a lancé un appel à projets pour l'année 2013, ayant pour cible les territoires prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers. La Ville de Bayonne se propose d'accompagner, sur les crédits spécifiques « Politique de la ville », les projets d'associations présentés en note de synthèse et examinés par la commission municipale « Education et vie sociale », réunie le 05 mars 2013. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions, pour un montant total de 60 610 €.

Pour information, nous avons délibéré au CUCS le 18. Nous avons en attente 400 000 € de demandes de subventions pour un budget de 260 000 € ; vous imaginez qu'il a fallu faire des choix. De plus en plus de projets arrivent dans le cadre de cet appel à projets qui viennent d'associations notamment de quartiers qui sont en difficulté.

M. Soudre : M. le Maire, mes chers collègues, depuis le début du mandat, nous votons sans barguigner, c'est-à-dire sans hésiter, toutes les délibérations qui concernent la politique de la ville et notamment les subventions liées au CUCS. Pour une fois, nous nous attarderons un peu pour faire le point et prendre le recul nécessaire.

Notre collègue tout à l'heure a cité Jules Renard, moi je vais citer des gens vivants, nous avons appris à la lecture du dernier opus produit par Emmanuel Todd et Hervé Le Bras dénommé « Le mystère français » qu'il existerait deux France : l'une optimiste et l'autre dépressive.

D'un point de vue moins sensible et plus académique, nous savons surtout que deux espaces urbains spécifiques méritent une attention soutenue : les quartiers sensibles et le périurbain.

Le périurbain ne concerne pas directement Bayonne (peut-être que le président du SCOT m'objecterait là-dessus), au contraire des quartiers sensibles qui sont l'objet d'une politique dédiée ou d'un traitement spécifique qui intervient de manière relativement indépendante du développement général de la ville, notamment dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). A Bayonne, la priorité numéro 1 concerne la zone urbaine sensible du plateau Saint-Etienne.

La politique de la ville est donc un levier supplémentaire, un complément des politiques de droit commun en termes de logement, d'éducation, d'environnement. Elle doit permettre de les coordonner, les combiner et les renforcer pour faire face à de nombreux handicaps sociaux, culturels et économiques. Malgré une utilisation parfois supplétive du retrait de l'Etat et de l'absence de réelles politiques publiques, la politique de la ville est donc une politique de transition, qui doit permettre de rétablir l'égalité républicaine sur l'ensemble du territoire.

C'est au nom de cette égalité républicaine que nous voterons favorablement cette présente délibération. C'est au nom de ces mêmes principes que nous avons, M. le Maire, toujours répondu présents concernant la plupart des dossiers ANRU bayonnais. C'est au nom de l'égalité que nous avons émis de sérieux doutes sur la première mouture des tarifs de location de la Salle Albizia. Une rectification conforme à nos souhaits a eu lieu par la suite. C'est, entre autres, et aussi au nom de ces valeurs que nous nous étions opposés à l'implantation de l'usine TMB de Bats-Arcondau construite dans une coupure d'urbanisation boisée, à quelques coudées de la plus forte concentration de logements de la commune. C'est aussi au nom de l'égalité que nous vous avons fait part de nos graves inquiétudes lorsque la structure municipale ESCM de Sainte-Croix a connu des turbulences et dysfonctionnements et que, par la suite, nous avons validé une nouvelle gouvernance avec des projets précis conformes à nos valeurs.

Pour revenir au CUCS, nous sommes sensibles à la démarche associant partenaires et réseaux associatifs, éducatifs et culturels. Nous sommes en cela globalement satisfaits du cadre proposé.

Pour autant, et j'entends bien ce que vient de dire M. Millet-Barbé sur un peu l'embouteillage, nous demeurerons vigilants sur 3 aspects qui nous semblent incontournables à la réussite de l'ensemble du projet : la définition des dispositifs doit se réaliser dans la transparence avec les acteurs et dans la cohérence des besoins des territoires et de leurs habitants ; il nous semble indispensable d'associer les concitoyens et habitants des quartiers à ces démarches. Un petit bémol cependant : il convient d'être attentif au fait que certains réseaux institutionnels ne phagocytent pas le dispositif (on peut penser, à ce titre, à l'intervention de la Scène nationale) et que le milieu associatif soit le principal porteur de projets.

M. le Maire : Vous voulez dire un mot M. Millet-Barbé ?

M. Millet-Barbé : Il y a pas mal de choses qui sont tout à fait justes. Simplement, le CUCS n'est pas totalement indépendant de toute action municipale. Il ne faut pas oublier que ce soir nous avons voté une délibération qui fixe des subventions pour un montant de 60 000 € et c'est le principe du 1 € pour 1 € : dès lors que le CUCS intervient, effectivement la ville intervient. Tout cela se fait en pleine concertation avec les services de la ville bien entendu et donc là-dessus il n'y a pas d'ambiguïté.



Concernant la démarche partenariale, bien sûr, on est totalement d'accord. D'ailleurs, dans les processus de décision, s'agissant de l'appel à projets justement, quand il est rédigé cet appel à projets, il l'est parce qu'il y a un cahier des charges auquel nous devons répondre et qui est national, avec les cinq axes de travail qui sont les nôtres. Mais il y a aussi une concertation locale avec les associations puisqu'en amont de cet appel à projets, nous les consultons, nous leur demandons, nous les incitons, je dirais, à orienter leur projet de telle sorte qu'ils puissent rentrer effectivement dans les clous. De ce côté-là il n'y a pas de difficulté. Associez les citoyens, on le fait par le biais des associations par définition et quant à la Scène nationale qui serait, je dirais, une grosse association qui viendrait un peu truster beaucoup de crédits, c'est évidemment un opérateur indispensable si on veut promouvoir les Maimorables. Or la Scène nationale n'intervient dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale qu'à ce titre, et il n'y a qu'un opérateur en capacité de mener une opération de cette nature qui est extrêmement importante, c'est-à-dire la culture pour tous en fait en pied d'immeubles, mais aussi la culture des personnes qui habitent la zone urbaine sensible sur les équipements culturels de la ville. Et bien là, on a à faire effectivement à un opérateur qui est en capacité de gérer un budget considérable sur lequel d'ailleurs le CUCS intervient autour de 20 000 €.

Je crois qu'il y a vraiment une répartition des crédits du contrat urbain de cohésion sociale qui est équitable qui touche tout aussi bien des petits projets, notamment avec le fonds de participation des habitants qui permet quand même de rémunérer des associations à hauteur de 700 € à peu près, pour des petits projets qui concernent les familles et éventuellement des financements plus importants.

Je dois dire que l'essentiel des financements aujourd'hui sont centrés sur la solidarité, sur la mobilisation vers l'emploi des populations les plus précarisées, etc... et puis les aspects culturels.

M. le Maire : Je vous remercie. Après ces interventions nous votons ce rapport, ce sont les subventions aux associations par la ville dans le cadre de l'appel à projets du CUCS.

Adopté à l'unanimité.

## PATRIMOINE IMMOBILIER

### **24. Site de Bellecave quartier Saint-Etienne - Aménagement du centre horticole municipal - Demandes de subventions.**

Mme Chevrel : Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Hauts de Bayonne, la Ville envisage de déplacer les serres municipales de Caradoc sur le site de Bellecave, localisé chemin de Laduché. Les aménagements prévus permettront de répondre aux objectifs détaillés en note de synthèse. Cette opération, d'un coût prévisionnel de 1,25 M€ HT (honoraires et travaux), étant susceptible d'être financée par l'Agence de l'eau Adour Garonne, l'ADEME Aquitaine et la région Aquitaine, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de chacun des partenaires potentiels au taux le plus élevé possible.

J'espère que tous les collègues auront remarqué les caractéristiques remarquables de ce projet qui respecte l'environnement et je salue le travail fait par les services, et surtout qui va contenter Mme Pibouleau-Blain sur le plan scolaire puisqu'on a prévu un petit centre de formation et l'accueil des scolaires sur le site.

Adopté à l'unanimité.

## ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

### **25. Plaine d'Ansot : plan de gestion 2011-2015 – Demandes de subventions portant sur l'année 2013.**

Mme Gibaud-Gentili : La gestion du site d'Ansot est assurée par la commune. Le budget nécessaire en 2013 est estimé à 603 635 €, correspondant aux 5 actions du plan de gestion détaillées en note de synthèse. Cette opération étant susceptible d'être soutenue en 2013 par différents partenaires financiers (région, département, Agence de l'eau Adour Garonne et Feder), il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de chacun des partenaires potentiels au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

## ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

### **26. Enfouissement d'une ligne électrique avenue Gabriel Deluc - Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux.**

M. Causse : Dans le cadre de la requalification de l'avenue Gabriel Deluc, la Ville souhaite faire procéder à l'enfouissement de 120 mètres de ligne électrique basse tension et de l'ensemble des réseaux aériens existants sur les supports ErDF. Il est demandé au conseil municipal de décider de procéder aux travaux et de charger le SDEPA de l'exécution de ceux-ci ; d'approuver le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération tels que présentés en note de synthèse ; d'accepter la constitution d'une servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal, si nécessaire à la réalisation des travaux.

M. le Maire : C'est la transversale qui est située entre l'avenue Cardinal Lavigerie et l'avenue Dubrocq.

Adopté à l'unanimité.

### **27. Enfouissement d'une ligne électrique avenue de la Légion Tchèque, impasse Sous-Lieutenant de Resseguier et passage Lacaze - Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux.**

M. Causse : Dans le cadre de la mise en valeur de l'avenue de la Légion Tchèque, de l'impasse Sous-Lieutenant de Resseguier et du passage Lacaze, la Ville souhaite faire procéder à l'enfouissement de 250 mètres de ligne électrique basse tension et de l'ensemble des réseaux aériens existants sur les supports ErDF. Il est demandé au conseil municipal de décider de procéder aux travaux et de charger le SDEPA de l'exécution de ceux-ci ; d'approuver le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération tels que présentés en note de synthèse ; d'accepter la constitution d'une servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal, si nécessaire à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

## **28. Fourniture de matériels d'éclairage public – Lancement de la consultation des entreprises.**

M. Pommiez : Les services municipaux de la Ville de Bayonne sont régulièrement amenés à commander divers matériels d'éclairage public. Aussi, il est nécessaire de conclure des marchés à bons de commande aux conditions décrites en note de synthèse. Le montant total étant estimé à 900 000 € HT pour une durée de 4 ans, la procédure de passation mise en œuvre sera une procédure d'appel d'offres ouvert européen. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

### **MOYENS GENERAUX**

## **29. Marché de fourniture de produits et matériels d'entretien, d'essuyage et d'articles de droguerie – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et lancement de la consultation des entreprises.**

M. Pommiez : La Ville de Bayonne et son CCAS ont décidé de mettre en place un groupement de commandes pour la fourniture de produits et matériels d'entretien, d'essuyage et des articles de droguerie en vue de conclure des marchés à bons de commande aux conditions décrites en note de synthèse. Le montant total étant estimé à 312 000 € HT pour une durée de 4 ans, la procédure de passation mise en œuvre sera une procédure d'appel d'offres ouvert européen. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes tel que défini, d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés à intervenir.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.  
Adopté à la majorité.

### **FONCIER**

## **30. Desserte du lotissement Habas les Vallons – Désaffectation/déclassement et affectation/classement dans le domaine public routier de la voie Suzanne Gar anx.**

M. Labayle : L'enquête publique préalable à la réalisation de ce projet a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur. Il est donc demandé au conseil municipal de prononcer les désaffectations et affectations et de constater les déclassements et classements de parcelles, tels que détaillés en note de synthèse, les dispositions prises permettant de tenir compte de la recommandation du commissaire enquêteur qui souhaitait qu'on ne modifie pas adresses qui étaient comprises dans ce projet.

M. le Maire : Si vous allez vous promener du côté de Habas, vous aurez bien vu de quoi il s'agit.

Adopté à l'unanimité.

### **31. Acquisition à Habitat Sud Atlantic de parcelles sises esplanade Jouandin.**

Mme Lauqué : Le conseil municipal a autorisé par délibération du 23 juillet 2012, l'acquisition à titre gratuit à Habitat Sud Atlantic de parties de parcelles en vue de réaliser des travaux d'aménagement pour la requalification générale des espaces publics situés esplanade Jouandin, au pied des résidences Breuer. Après établissement des documents d'arpentage, il convient de modifier légèrement la superficie et la désignation des parcelles cadastrées (détails en note de synthèse). Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les documents permettant la concrétisation de la transaction avec Habitat Sud Atlantic ou toute personne physique ou morale qui s'y substituerait.

Adopté à l'unanimité.

### **32. Site de la Porcelaine – Cession de terrains au profit d'Habitat Sud Atlantic.**

M. Labayle : Le conseil municipal a précédemment approuvé le projet d'aménagement d'ensemble sur le site de la Porcelaine, ainsi que qu'un accord de principe sur la cession à Habitat Sud Atlantic des terrains nécessaires et prononcé le déclassement du domaine public des emprises nécessaires à la réalisation de l'opération (détaillée en note de synthèse). Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les documents permettant la concrétisation de la transaction avec Habitat Sud Atlantic au prix de 400 000 € puisque les services des domaines ayant été saisis et n'ayant pas répondu dans le délai réglementaire d'un mois, l'avis est réputé avoir été donné.

M. le Maire : C'est la MVC qui va se positionner là et également les logements sociaux.

Adopté à l'unanimité.

### **33. Cession à Monsieur Guillaume du lot n° 5 de la copropriété sise 5 bis rue du Trinquet.**

M. Gouffrant : Au sein de l'immeuble sis 5 bis rue du Trinquet et 2, rue des Visitandines, la Ville est uniquement propriétaire du lot n° 5 (à usage d'escalier et de cellier), estimé à 2 000 € par les services de France Domaine. Un accord a été conclu avec M. Guillaume, copropriétaire, afin de lui céder ce lot résiduel que la commune n'a aucun intérêt à conserver. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à régulariser les documents nécessaires à la concrétisation de cette cession à l'euro symbolique au profit de M. Guillaume ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à lui.

Adopté à l'unanimité.

### **34. Convention de mise à disposition par l'EPFL Pays Basque au profit de la commune de locaux sis quai de Lesseps – Avenant n° 1.**

M. Etchegaray : Dans l'attente de la réalisation définitive du projet d'aménagement du pôle multimodal du quartier de la gare, et afin de ne pas laisser ces biens inoccupés, l'EPFL Pays Basque a conclu avec la commune une convention de mise à disposition d'une partie de ces locaux à usage d'entrepôts pour le musée Bonnat-Helleu et les services municipaux.

Afin de poursuivre cette occupation arrivant à expiration le 31 mars 2013, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer, avec l'EPFL Pays Basque, l'avenant n° 1 à la convention, prorogeant cette dernière d'une année.

M. le Maire : En attendant les démolitions qui interviendront mais pas tout de suite bien sûr sur le quai de Lesseps.

Adopté à l'unanimité.

### **35. Convention de mise à disposition au profit du Centre Communal d'Action Sociale de locaux sis quai de Lesseps – Avenant n° 1.**

Mme Lauqué : Une partie des locaux prêtés par l'EPFL a été mise à disposition du CCAS en vue d'y organiser le fonctionnement de la Banque alimentaire. Compte tenu de la nécessité pour le CCAS de continuer à occuper les lieux, il convient d'établir un avenant, pour une durée expresse d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer, avec le CCAS, l'avenant n° 1 à la convention correspondante.

M. le Maire : Je vous remercie. Il faudra quand même anticiper parce qu'on fait du stockage sur des immeubles qui vont être démolis un jour ou l'autre et donc il faudra bien mettre quelque part, n'est-ce pas, la Banque alimentaire et un certain nombre de choses qu'en matière culturelle nous stockons dans des locaux du quai de Lesseps. C'est bien tant que c'est provisoire mais le jour où il va falloir démolir, il faudra trouver des solutions.

Adopté à l'unanimité.

### **36. Convention de mise à disposition au profit de l'association Patronage Laïque des Petits Bayonnais de locaux sis rue Arcondau.**

M. Millet-Barbé : En date du 26 juin 2002, une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux sis 20 rue Arcondau a été conclue entre la commune de Bayonne et l'association Patronage Laïque des Petits Bayonnais, en vue de permettre à cette dernière d'organiser ses activités de Centre de loisirs sans hébergement (CLSH). Au vu de certains changements visés en note de synthèse, il a été décidé en accord avec le bénéficiaire, d'établir une nouvelle convention de mise à disposition prenant acte de ces modifications. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition au profit de l'association Patronage Laïque des Petits Bayonnais, à titre indicatif Mme Pibouleau-Blain, 1 400 m<sup>2</sup> sont mis à disposition pour une valorisation à 6 € du m<sup>2</sup> ce qui fait 102 816 € qui viennent évidemment s'ajouter de fait à la subvention de 355 000 € dont je parlais tout à l'heure.

Adopté à l'unanimité.

### **37. Convention de mise à disposition au profit de l'association Pétanque Sportive de Bayonne de locaux sis avenue André Malraux.**

M. Jaussaud : Dans le cadre du projet d'aménagement du site de la Porcelaine, il est nécessaire de relocaliser l'association Pétanque Sportive de Bayonne, hébergée av. de Camayou.

Il a donc été proposé à l'association de continuer à exercer ses activités, sur le site de Bécadine, avenue André Malraux et de lui mettre à disposition un bâtiment modulaire ainsi qu'un boulo-drome, par le biais d'une nouvelle convention de mise à disposition. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention au profit de l'association Pétanque Sportive de Bayonne dans les conditions énoncées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

### **38. Opération ZAC du Séqué – Bail de location au profit de France Télécom pour le local accueillant un nœud de raccordement d'abonnés (NRA).**

Mme Durruty : Pour permettre la desserte en réseau haut débit de certains bâtiments, la société France Télécom souhaite prendre à bail un local accueillant un nœud de raccordement d'abonnés, sis sur une parcelle chemin de Pinède, acquise dernièrement par la Ville. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec la société France Télécom le bail civil conformément aux conditions énoncées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

## **RENOVATION URBAINE**

### **39. Signature d'un cinquième avenant à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne.**

M. Millet-Barbé : Depuis sa signature en août 2008, la convention pluriannuelle de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne a fait l'objet de quatre avenants.

Un cinquième avenant est aujourd'hui nécessaire. Plus stratégique que les précédents, il redéfinit certains fondamentaux de la convention (transformation et diversification d'usage des résidences Breuer). Son contenu est détaillé en note de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 5 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne et d'autoriser M. le Maire à le signer.

En particulier, j'attire votre attention sur le fait qu'il y a là un pôle de l'économie sociale et solidaire qui est en gestation et qui devrait en principe de par la convention, d'abord trouver les financements nécessaires pour être mise en œuvre et puis surtout il est prometteur en termes d'emplois locaux.

M. le Maire : L'ANRU se termine et nous avons prévu dans le cadre des animations du mois de mai notamment une manifestation qui sera plus officielle et dans laquelle les financeurs de l'ANRU seront invités par la ville de Bayonne pour constater le devenir du quartier, ce qu'il était, ce qu'il est aujourd'hui, les équipements qui n'existaient pas et qui existent aujourd'hui. Donc la date n'est pas encore précisément fixée mais enfin on vous tiendra au courant parce que bien entendu ce sera une journée à laquelle les élus seront je pense présents, parce que c'est une grosse opération qui nous a tous mobilisés : pour la Ville de Bayonne uniquement mobilisés pratiquement 1 500 000 € par an, plus tous les autres partenaires, bien entendu.

Adopté à l'unanimité.

#### **40. Média L'AutreTV.fr - Avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Bayonne et l'association Eurocitévé.**

Mme Durruty : Par délibération du 16 décembre 2009, la Ville de Bayonne attribuait à l'association Eurocitévé une aide pour la première phase de création d'un média citoyen appelé L'AutreTV.fr. Prévu initialement sur les exercices budgétaires 2011 et 2012, le déroulement de cette phase s'étend sur l'année 2013 pour les raisons décrites en note de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention financière, actant la prolongation de durée.

Adopté à l'unanimité.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **41. Modification du tableau des effectifs.**

Mme Durruty : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs présenté en note de synthèse, sachant que ces modifications respectent l'objectif clairement affirmé de stabilité de l'effectif global et de la masse salariale.

Je me permets M. le Maire d'accueillir aujourd'hui notre employé d'avenir qui vient de rentrer au 1<sup>er</sup> mars et qui est le jeune Nicolas, qui est à l'arrière de la salle. Nous lui souhaitons la bienvenue.

M. le Maire : Nous lui souhaitons la bienvenue et bonne chance. Tu es le premier en contrat d'avenir dans cette mairie, pour 3 ans. Il n'appartient qu'à toi que ce soit pour plus longtemps.

M. Soudre : Il paraît qu'il sait déjà le nom de tous les conseillers municipaux.

M. le Maire : Oui mais il va falloir qu'il en apprenne d'autres dans quelque temps. Il est jeune, il a de la mémoire. Il est très mignon et il est très gentil.

Mme Durruty : Cela va lui faire plaisir.

M. le Maire : Je peux me permettre d'utiliser ces qualificatifs.

Adopté à l'unanimité.

#### **42. Dispositions régissant le contrat de travail du futur Directeur de l'événementiel et de l'animation.**

Mme Durruty : La Ville de Bayonne a engagé, pour la future direction du service de l'événementiel, le recrutement d'un professionnel, apte à maîtriser tous les aspects liés à l'organisation des manifestations, en matière juridique, financière et de sécurité. Après deux appels successifs à candidatures, des entretiens ont été réalisés avec les candidats présélectionnés.

Il s'est avéré que parmi les candidatures, peu émanaient de fonctionnaires et dans ce cas, aucune ne permettant de pourvoir ce poste très spécifique, notamment en raison de l'ampleur de l'événement que constituent nos fêtes traditionnelles dont la coordination nécessite des compétences et qualités relationnelles particulières. Considérant que le poste de directeur territorial vacant au tableau des effectifs n'a pu être pourvu pour les raisons précitées, il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions du contrat de travail décrites en note de synthèse.

M. le Maire : C'est en fait pour le remplacement de Christian Trigueros qui aura bien mérité sa retraite puisque c'est un garçon qui aura énormément apporté à notre ville, qui travaille énormément, au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Donc ce jury a recruté un garçon que nous connaissons bien et qui connaît bien la ville puisqu'il était directeur de la communication dans une autre vie et qu'il s'appelle Philippe Mahou. Il est clair également que connaître le fonctionnement municipal et connaître également la ville, le milieu associatif, c'est une garantie et nous le pensons en tous les cas, de pouvoir succéder à notre ami Christian Trigueros dans les meilleures conditions possibles pour la ville.

Mme Capdevielle : M. le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, comme vous l'avez fait M. le Maire, au nom de Bayonne Ensemble permettez-moi d'adresser tous nos hommages à M. Christian Trigueros pour sa disponibilité, c'est peu de le dire, sa compétence, son sens des relations humaines, sa gentillesse et son sens méticuleux de l'intérêt général. Quand on a eu besoin de lui, on a pu apprécier à quel point ce fonctionnaire avait vraiment le sens du service rendu, ne comptant jamais ses heures.

Nous sommes d'accord sur la nature même du poste, sur la qualification du poste. Mais là n'est pas la question qui se pose à nous aujourd'hui.

Vous décidez en fin de mandat de recruter un directeur de l'événementiel et de l'animation ; vous saisissez ce fameux cabinet Duranton du sud-est pour finalement recruter M. Philippe Mahou, que nous connaissons, enfin quelques-uns d'entre nous puisqu'il a quitté Bayonne, je crois il y a plus de 10 ans. Donc on est quelques-uns ici à l'avoir connu et apprécié d'ailleurs. La question ne concerne pas M. Philippe Mahou.

Franchement, la question que l'on se pose : est-ce que c'est le bon moment, le moment opportun pour effectuer ce type de recrutement ? Vous estimez ne pas avoir trouvé dans le personnel communal, et donc dans le corps de la fonction publique territoriale en interne, ni au terme d'un premier recrutement qu'on espère ouvert, ce fameux mouton à 5 pattes que vous cherchez pour Bayonne. Ces observations, que nous faisons, ne visent absolument pas M. Mahou qui a dû démissionner de son mandat d'élu Modem pour rejoindre Bayonne et auquel, après lui avoir dit au revoir il y a 10 ans, nous souhaitons la bienvenue et un très bon retour à Bayonne.

Simplement ce que nous critiquons c'est la méthode utilisée, c'est-à-dire recruter, en fin de mandat, à un poste très stratégique, et quand même très politique il faut bien le dire, selon un contrat de droit privé de 3 ans, donc qui lie le cosignataire, c'est-à-dire celles et ceux qui succéderont ici à l'équipe actuelle, dont le terme est fixé très largement après les futures échéances électorales municipales. Personne n'est dupe, cette délibération est en fait un habillage juridique pour recruter volontairement M. Philippe Mahou, à qui je le répète, nous souhaitons la bienvenue dans notre ville.



Mais pour cette raison, pour la raison que je viens de vous expliquer, nous ne pouvons pas voter pour cette délibération, et donc nous voterons contre.

M. le Maire : Je vous remercie madame, mais je voudrais quand même préciser un certain nombre de choses.

D'abord le recrutement qu'on espère ouvert, j'ai l'oreille encore assez affûtée pour vous dire qu'il était parfaitement ouvert, que nous avons entendu dans l'après-midi six candidats qui avaient été présélectionnés, pas par moi. Que deuxièmement, ce n'est pas un poste de cabinet, c'est un emploi de fonctionnaire territorial, que je ne sache pas que M. Trigueros, dont vous vantez aujourd'hui les mérites, ait fait de la politique dans cette maison. Cela se saurait ! Alors pourquoi l'un en ferait et l'autre n'en ferait pas !

M. Mahou n'était pas au cabinet, il était à la communication, directeur de la communication en son temps. Donc, vous lui faites un procès d'intention, vous en faites un également au maire et à celles et ceux qui l'ont recruté, et j'inclus dedans bien entendu les élus et l'administration. Les choses se sont passées de façon transparente et je vous prie de croire qu'en ayant écouté les six sélectionnés, il n'y avait pas l'ombre d'un doute sur celui qu'il fallait choisir.

Moi vous savez je ne vois pas pourquoi, en fin de mandat, en fin de course, j'aurais voulu à tout prix forcer la main. De toute façon, on sait très bien, et vous avez su le faire au Conseil général, faire en sorte de remplacer qui il fallait, par qui il fallait. Alors vous n'êtes pas ici totalement innocents sur ces questions-là et n'allez pas nous dire que maintenant, on essaie par anticipation de mettre dans la maison des gens qui auraient, n'est-ce pas, une tournure politique. Je voudrais vous dire Madame, qu'en 55 ans dans cette maison, jamais quelqu'un n'a été recruté pour sa sensibilité politique. Jamais, y compris dans le cabinet. Je tiens à le dire parce que cela j'y tiens comme à la prune de mes yeux : on n'est pas recruté ici sur sa sensibilité politique, on ne vous demande pas quelle est votre carte, on vous demande qu'est-ce que vous savez faire.

M. Labayle : Même pas les colleurs d'affiches.

M. le Maire : C'est tout ! Non mais moi, je ne peux pas vous laisser dire des choses comme cela madame, ce n'est pas possible, avec tout le respect que je vous dois. M. Etcheto, je vous ai parlé du Conseil général, cela vous a chatouillé...

M. Etcheto : Evidemment un petit peu.

M. le Maire : Il n'y a que la vérité qui blesse !

M. Etcheto : Ecoutez, je vais vous en dire un mot tout de suite. Je crois que nous avons été plutôt aimables ce soir.

M. le Maire : Oui très, que ça le reste !

M. Etcheto : Pas autant que d'autres peut-être, mais enfin on l'a quand même été. Cela dit, il y a quand même je crois des limites, celle-là on ne peut pas accepter de la voir franchie comme ça. Je crois que la position qui a été parfaitement exprimée par Colette ne peut être pas caricaturée, on a bien entendu tous la même chose.

La personne de Christian Trigueros n'a jamais été en cause ici, au contraire, je crois qu'on lui a rendu un hommage mérité.

M. le Maire : C'est que le poste n'est pas politique, c'est tout.

M. Etcheto : Alors le poste ne devrait pas être politique, c'est bien le problème. Or avec le recrutement que vous en faites aujourd'hui, on peut se poser la question.

M. le Maire : Mais pourquoi ?

M. Etcheto : On peut se poser la question. Je voudrais quand même répondre, puisque vous faites un parallèle qui est quand même un petit peu osé avec le Conseil général. Au Conseil général effectivement, au moment où il y a eu un changement de majorité, donc au début d'une nouvelle mandature, il y a eu une équipe qui a été mise en place, uniquement sur certains postes. Je passe les postes de cabinet qui sont des postes politiques, mais le DGS, les emplois fonctionnels, il y a eu un changement au début de mandature, ce qui est le cas on va dire chaque fois qu'il y a un changement de majorité importante, ou même d'ailleurs à chaque fois qu'il y a un changement de présidence, je crois Monsieur...

M. le Maire : Vous m'avez fait un procès d'intention, je vous le fais, c'est normal.

M. Millet-Barbé : Ils sont rassurés ceux qui se trouvent derrière !

M. Etcheto : Ne vous inquiétez pas, je crois qu'ils ne s'inquiètent pas tellement, peut-être même qu'il leur tarde. M. le Président de la communauté d'agglomération, moi je voudrais quand même vous rappeler que vous avez quand même peut-être changé en arrivant à la communauté d'agglomération et c'était légitime, le staff technique, l'équipe de direction. Personne ne vous en fait le procès.

M. le Maire : Mais certainement pas un choix politique.

M. Etcheto : Personne ne vous en a fait le procès. Seulement, il y a une très grande différence entre une équipe nouvelle qui arrive aux manettes et c'est normal, je dirai, qu'elle s'entoure des gens qu'elle estime être le plus en adéquation avec ses principes politiques en début de mandat, et laisser comme héritage à l'équipe qui pourrait arriver, quelle qu'elle soit, finalement un contrat qui débute, mais surtout...

M. le Maire : Le contrat c'est pour 3 ans, il y a quand même un an avant les élections municipales et c'est pour 3 ans.

M. Etcheto : Surtout, surtout, dans la mesure, c'est la première fois que nous intervenons d'ailleurs de cette manière-là, quand la personnalité qui est appelée à prendre ce poste n'est pas, on va dire, incontestable non pas dans ses compétences, ce n'est pas le problème, mais je dirai dans son profil politique. Donc, on est bien conscient que nous sommes de toute façon que l'opposition, seulement nous avons légitimité à faire entendre notre voix et exprimer notre réserve sur la question. Et c'est ce que nous faisons de manière très aimable, je crois qu'on peut dire ces choses-là, clairement.

M. le Maire : De toute façon on ne va pas épiloguer, ce n'est pas l'endroit. Mais enfin après 20 ans, je ne laisse personne de ma famille n'est-ce pas, ni ici dans la mairie, ni dans les annexes de la mairie. Vous ne trouverez pas la trace de quelqu'un qui a un lien de parenté avec Jean Grenet.

M. Etchegaray : Mais oui et ce n'est pas vrai partout.

M. le Maire : Voilà c'est tout, je termine, on passe à autre chose. Vous vous êtes exprimés, je me suis exprimé, voilà.

M. Etcheto : Je ne vois pas à quoi veut faire allusion M. Etchegaray, qui veut nous donner des exemples. Alors M. le Maire que ce soit clair : on ne vous a jamais fait ce procès, je crois à aucun moment, de placer qui que ce soit pour les raisons que vous venez de dire. D'abord, je ne crois pas du tout que c'était le sens de l'intervention.

Deuxièmement, je ne sais pas à quoi M. Etchegaray veut faire allusion. S'il veut faire allusion au Conseil général encore, puisque je me suis senti un peu interpellé, ce n'est certainement pas l'équipe actuelle à qui il faut faire le reproche. Des exemples on peut en avoir tous en tête, on en connaît mais ils ne concernent pas l'équipe actuelle.

M. le Maire : On va clore ce débat. Vous m'avez quand même un petit peu cherché par rapport à cette affaire et à cette nomination. Oui je suis un peu surpris que ce soit Mme la Députée qui se charge des basses œuvres. Je pense que vous avez autre chose à faire que cela. Mais oui madame, je pense que... élevez-vous un petit peu, ne restez pas à ce niveau là, madame, s'il vous plaît.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé votent contre.  
Adopté à la majorité.

#### **43. Prestations de conseils d'assistantes sociales pour les besoins du personnel de la commune et du CCAS – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS.**

Mme Durruty : La commune et son CCAS permettent à leurs agents de recourir, dans le cadre professionnel, aux services d'une assistante sociale. Au titre de la consultation nécessaire, il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes défini en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS.

Et je tiens à préciser que c'est un service qui est très utile et très apprécié des agents.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.  
Adopté à la majorité.

#### **44. Conventions de mise à disposition d'agents municipaux dans le cadre du fonctionnement du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone d'Ametzondo (SMAZA).**

M. Etchegaray : Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone d'Ametzondo (SMAZA) a fonctionné, depuis son origine, en s'appuyant sur le personnel des communes membres.

Il apparaît nécessaire de préciser la situation des agents municipaux qui œuvrent régulièrement pour ce dernier, par le biais de conventions de mise à disposition. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention-type annexée à la note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

#### **45. Mission Développement Durable – Attribution d'une gratification de stage à Monsieur Lionel Péant.**

Mme Bisauta : Dans le cadre du stage programmé dans son cursus d'études, il a été proposé à M. Péant de travailler sur la mise en place d'un plan d'actions lié aux modes de déplacements domicile-travail des agents de la Ville (détail en note de synthèse). Dans ce contexte et conformément au décret fixant une gratification minimale des stages d'une durée supérieure à deux mois consécutifs, il est demandé au conseil municipal d'accorder à ce stagiaire une gratification correspondant à 12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit à ce jour un montant brut mensuel de 436,05 €.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Je vais donner pouvoir à mon premier adjoint. J'ai une obligation impérative.

A ma deuxième adjointe. Pourquoi ? M. Etchegaray a déjà un pouvoir ! Et bien écoutez vous avez perdu une belle occasion, maître, de prendre ma suite !

M. Etchegaray : Ca, ça va être dans le piéton.

M. Millet-Barbé : Vous ne voulez pas donner pouvoir à un autre adjoint, par hasard ?

M. le Maire : Je compte sur vous pour terminer dans le respect, la bonne humeur, comme c'est le cas maintenant. Non ce n'est pas la campagne encore. Excusez-moi et à très bientôt à tout le monde et bon week-end.

### **SPORTS**

#### **46. Pôle d'excellence Aviron Bayonnais omnisports - Bail à construction.**

M. Jaussaud : Par délibération en date du 16 février 2012, le conseil municipal a validé le projet présenté par l'Aviron Bayonnais omnisports, relatif à la création d'un pôle excellence pour l'aviron, impliquant la construction par le club d'un bâtiment à proximité immédiate du siège social de l'association. Aussi, dans la continuité des décisions prises, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec l'Aviron Bayonnais omnisports, un bail à construction d'une durée de 18 ans, dans les conditions décrites en note de synthèse.

M. Bergé : M. le Maire, je vais vous appeler du coup pour faire plaisir au troisième et à la neuvième adjointe, ...

M. Etchegaray : M. Bergé, poursuivez.

M. Bergé : Mais je peux vous appeler M. le Maire, on est bien d'accord.

M. le Maire, je voudrais juste faire mousser l'action de la Région sur ce dossier puisque vous le savez, si on est sur un soutien à l'investissement du sport de haut niveau, la région Aquitaine a doté le projet, qui est quand même un projet très local, d'une subvention de 90 000 € sachant je crois que la subvention municipale sera de 30 000 €. Cela montre quand même un attachement très, très fort de la région Aquitaine à ce qui se passe sur Bayonne et l'engagement de tous les élus de la région Aquitaine et pas seulement Matthieu Bergé pour soutenir le sport de haut niveau en Aquitaine.

M. Etchegaray : Cela s'appelle de l'autopromotion. Mais bon on comprend tout à fait que vous ne résistiez pas à cette tentation que de dire quel est le rôle de la Région.

M. Bergé : Excusez-moi, par rapport à cela, je dois dire que c'est assez malhonnête comme commentaire. D'ailleurs cela a été vu sur les réseaux sociaux, parce qu'on aurait pu également le commenter au moment du budget, puisque dans le budget il y a plus de 4,5 M€ qui viennent de subvention. D'où viennent ces subventions sur les projets ? Sur le projet de l'Atalante, M. Etchegaray, je veux bien que vous ne vouliez pas reconnaître l'investissement de vos collègues du conseil municipal, mais il me semble qu'il y a pas mal de dossiers qui sont sur Bayonne, liés à un investissement quotidien des élus dans une continuité républicaine par rapport à des projets qui défendent les intérêts des Bayonnais. Tout simplement. Donc le minimum, c'est également de le reconnaître et de ne pas penser simplement parce qu'on met en avant les actions de nos collectivités pour lesquelles nous avons été élus, nous avons également des comptes à rendre à nos citoyens. Permettez qu'en débat public nous puissions également rendre des comptes à nos citoyens. Merci.

M. Etchegaray : Mais acceptez de pratiquer un peu l'humour aussi, vous le faites quelques fois, mais vous ne le comprenez pas forcément à votre endroit.

Simplement pour ce qui concerne l'Atalante, je vous l'ai dit plusieurs fois, la Région a joué son rôle et d'une manière plus que correcte.

Je donne la parole à M. Jaussaud, s'il y avait une réponse à donner à l'intervention de M. Bergé.

M. Jaussaud : Non, je pense que cette intervention n'appelait pas de réponse. Effectivement, comme de très nombreux projets il y a un plan de cofinancement. La Région naturellement en fait partie et on compte sur elle effectivement, qu'elle soit de majorité à gauche, à droite, quand le département aussi, qu'il soit à gauche ou à droite, participe au financement de nos projets municipaux et c'est bien normal.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.  
Adopté à la majorité.

#### **47. Convention de financement avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2012-2013.**

M. Jaussaud : Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut niveau, la Ville de Bayonne accompagne depuis de nombreuses années le développement du rugby d'élite à Bayonne.

Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, pour la saison sportive 2012-2013 (exercice 2013) d'un soutien financier de 720 000 €, tel que détaillé en note de synthèse. Par ailleurs, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement correspondante.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.  
Adopté à la majorité.

## SYSTEMES D'INFORMATION

### **48. Marché de location et entretien de copieurs multifonctions – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et lancement de la consultation des entreprises.**

M. Pommiez : La Ville de Bayonne et son CCAS ont décidé de mettre en place un groupement de commandes pour la location et l'entretien d'un parc de copieurs multifonctions, en vue de conclure un marché à bons de commande aux conditions décrites en note de synthèse. Le montant total étant estimé à 290 000 € HT pour une durée de 4 ans, la procédure de passation mise en œuvre sera une procédure d'appel d'offres ouvert européen. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes tel que défini, d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires pour la passation, l'exécution et le règlement du marché à intervenir.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.  
Adopté à la majorité.

### **49. Fourniture de services de télécommunication – Avenants aux marchés conclus avec les sociétés Vivendi Télécom et Orange Business Services.**

Mme Durruty : Pour les raisons techniques détaillées en note de synthèse, il est proposé de prolonger la durée des marchés de télécommunications visés, d'une durée de 6 mois et de fixer leur date d'échéance au 15 février 2014. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants avec la société Vivendi Télécom et la société Orange Business Services.

Adopté à l'unanimité.

## TEMPORADA 2013

### **50. Signature des marchés de fournitures de taureaux.**

M. Soroste : Dans le cadre de l'organisation des spectacles taurins pour l'année 2013, il est nécessaire de conclure des contrats pour la fourniture de taureaux. Au terme des négociations menées M. Lartigue, mandataire, les marchés ont été attribués par la commission d'appel d'offres du 14 mars 2013, leur montant global s'élevant à 219 000 € HT. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés de fournitures de taureaux avec chacun des élevages mentionnés en note de synthèse.

M. Bergé : Juste pour dire qu'on ne participera pas au vote, comme vous le savez ; nous n'allons pas recommencer le débat aujourd'hui sur le mode de gestion mais nous aurons à l'occasion de la campagne municipale de parler mode de gestion des arènes.

M. Etchegaray : Quelle impatience ! Encore 11 mois.

Mme Pibouleau-Blain : Concernant la fourniture de taureaux comme pour les corridas, je ne prends jamais part au vote. On en a déjà discuté aussi sur les corridas.

M. Barrère : Je voulais signaler que je vote avec enthousiasme cette délibération.

M. Etchegaray : Enthousiasme de M. Barrère !

Mme Pibouleau-Blain ne participe pas au vote.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne participent pas au vote.

Adopté à la majorité.

### **51. Mise à disposition des arènes au profit de la société Tomefra pour l'organisation d'une corrida portugaise.**

M. Soroste : M. Alain Lartigue, gérant de la société Tomefra, propose d'organiser une corrida portugaise le mercredi 14 août 2013, en complément de la programmation présentée par la Ville. Dans la mesure où ce spectacle vient bien s'insérer dans le déroulement de la temporada et vu l'intérêt certain du public pour ce type de corrida, il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à cette proposition.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de cette mise à disposition telles que détaillées en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. Bergé : Nous voulions attendre la campagne électorale pour débattre de cela mais finalement vu que vous le mettez à l'ordre du jour, on peut en débattre aujourd'hui. A chaque fois que nous évoquons la délégation de service public, vous nous disiez « jamais nous ne trouverons des personnes capables de prendre des risques à l'heure actuelle pour organiser sur fonds propres des spectacles taurins ». Or sur deux délibérations consécutives, nous avons la gestion avec un mandataire Alain Lartigue et la délibération suivante, une gestion avec une société que possède Alain Lartigue et qui, en son nom propre, accepte de prendre des risques pour organiser un spectacle taurin. D'où la preuve qu'une gestion en délégation de service public est tout à fait possible à Bayonne.

M. Etchegaray : Bien, CQFD.

Mme Pibouleau-Blain : Je voterai contre une corrida supplémentaire. Il n'y a pas de quoi rire, M. Soroste.

M. Ugalde : Je vote pour.

M. Etchegaray : Je l'avais deviné. Les choses vont mieux en le disant.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.  
Adopté à la majorité.

## URBANISME

### **52. Immeuble 19 rue Vieille Boucherie – Redéfinition des lots de copropriété préalablement à la conclusion d'un bail à réhabilitation au profit du PACT-HD Pays Basque.**

M. Gouffrant : La commune de Bayonne envisage de conclure avec le PACT-HD Pays Basque, un bail à réhabilitation concernant les lots lui appartenant dans l'immeuble sis 19 rue Vieille Boucherie. Cette opération implique une redéfinition des parties communes et un redécoupage de certains lots de copropriété appartenant à la commune. Compte tenu de l'intérêt de cette opération pour cette dernière, il apparaît opportun qu'elle prenne à sa charge l'ensemble des frais engagés. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la redéfinition des lots de copropriété du 19 rue Vieille Boucherie.

Adopté à l'unanimité.

### **53. Autorisation de dépôt d'un permis d'aménager par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques pour le réaménagement d'une aire de stationnement.**

M. Labayle : Le département envisage de réaménager une aire de stationnement sur un terrain appartenant à la Ville, sis 2 et 4 allée des Platanes. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques à déposer la demande de permis d'aménager correspondante.

Adopté à l'unanimité.

### **54. Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la ville.**

M. Lacassagne : Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées en note de synthèse, soit un montant total de 38 147,42 €.

M. Aguerre : En cette fin de conseil municipal et en particulier sur cette délibération, je vais me faire plaisir. Je ne sais pas si je vais faire plaisir à tout le monde mais je vois que l'évêché de Bayonne reçoit une subvention de 20 000 €, j'imagine que c'est pour le ravalement de sa façade. Cet évêché de Bayonne qui motivé par son évêque, s'est récemment élevé contre le mariage homosexuel ; donc je constate que cet évêché de Bayonne, sans barguigner comme dirait Jean-Claude Soudre, accepte aujourd'hui une subvention en partie financée par les impôts que payent ces mêmes homosexuels.

M. Etchegaray : Beaucoup d'humour dans cette intervention.

Mme Pibouleau-Blain : Simplement je rappelle que je vote toujours contre cette délibération parce qu'encore une fois ce n'est pas sur conditions de ressources. Et voilà. On retrouve dans la liste, et il n'y a pas que de l'humour là-dedans, des gens qui ont de l'argent. Encore une fois voilà. Les dossiers de Bayonne, ce n'est pas encore une priorité.

M. Etchegaray : Votre intervention n'est pas anticléricale bien évidemment !



Mme Pibouleau-Blain vote contre.  
Adopté à la majorité.



*La séance est levée à 20h45.*

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 28 mars 2013.

**-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo**